

Département
du
Puy-de-Dôme.

Arrondissement
d'
Amberl.

Commune d'Echandelys

Projet d'agrandissement et

surélévation des anciens murs du cimetière

Avant-mètre, sous-détails résumé et

application des prix et devis descriptif

Département du Puy-de-Dôme.

Arrondissement d'Amberl

Commune d'Echandelys

Projet d'agrandissement et de surélévation des anciens
murs du cimetière,

Avant-mètre

Chapitre 1^{er}

Art. 1^{er} Fouilles et déblais

Murs, longueur Développée 97.45 1.80 0.50 87.70 87.70

Art. 2 Maçonnerie

Fondations

Même cube que les fouilles 87.70

En élévation murc neuve 95.10 2.00 0.40 76.08

2 Reprova 163.78

	Repos	163.78
Murs en surélévation.	102.15 1.15 0.40	16.98

	Total	210.76
A Déduire le cube de la pierre de taille		2.55

Reste pour la maçonnerie.	208.21	208.21
---------------------------	--------	--------

Art 3^e Pierre de taille.

Les 3 encoignures.	6.60 0.45 0.20	0.59 0.59
Portail.		
Le Sembl.	3.60 0.40 0.25	0.36 0.36
Un pilier.		
Le Socle.	0.55 0.55 0.50	0.15
Partie au-dessous.	2.64 0.50 0.33	0.43
Le Chapiteau	0.75 0.75 0.30	0.16
Partie au-dessus	0.50 0.50 0.25	0.06

	Total	0.80
Un pilier semblable.		0.80

	Total	1.60 1.60
--	-------	-----------

Total Du cube de la pierre de taille	2.55
--------------------------------------	------

Art 4 Taille de la pierre

Encornure

Les 3 encoignures

6.60 0.65 4.29 4.29

Portail
Le Seuil

3.60 0.65 2.34 2.34

Un pilier
Le socle

1.85 0.50 0.92

Partie au Dessus

2.64 2.00 5.28

Le Chapiteau

2.60 0.80 2.08

Partie au Dessus

2.00 0.25 0.50

Total

8.78

Un pilier semblable.

8.78

Total

17.56 17.56

Total de la taille

24.19

Art. 5 Crepissages

Les Deux faces, longueur développée 390.30 2.00 780.60 780.60

Art 6 Couverture

Longueur Développée.

195.15 195.15

Chapitre 2^e Serrurerie

Portail en fer
Poids y compris l'espagnolite
Une forte serrure

566.⁰⁰ 566.⁰⁰
1.00 1.00

Chapitre 3^e Peinture à l'huile

Portail
Les Deux faces.

5.10 3.75 19.12 19.12

Détail estimatif de la démolition.

Démolition de la maçonnerie

Cube total 12.10 0.75 31.57

Démolition de la pierre de taille 0.30 3.00 0.90

Valeur totale de la Démolition 32.47 32.47

Matériaux pouvant être employés.

Maçons ordinaires 37.89 2.25 85.25

Pierre de taille 0.30 35.00 10.50

Valeur totale des matériaux pouvant être employés 95.75 95.75

Sous-détails et analyse des prix.

Or 1^{er} Fouilles et déblais.

Les fouilles pour rigoles de murs seront
fouillées jusqu'à 1.80 de profondeur dans
la terre ordinaire piochage, charge et
conduite à environ 15 mètres de distance terre
payé y compris sans-pair et bénéfice

0.70 0.70

Art 2^e Maçonnerie.

Eaux.	
Le mètre cube de chaux de four de la Montgie, vaus rendu à Echandelys	20.00
0.50 de manœuvre pour l'éteindre	1.25
Total	21.25 21.25

Le mètre cube de chaux donne après l'extinction 1 ^{re} so	
Le prix du mètre cube de chaux est 14.17	14.17

Sable.	
Le prix du mètre cube de sable est de	1.50 1.50

Mortier	
0.60 de chaux	8.50
1 ^{re} .00 de sable	1.50
Main-d'œuvre ou broyage 1.00 de manœuvre	2.50
Total	12.50 12.50

Ce mélange donne en mortier	1.00
Le mètre cube de mortier vaus donc	12.50 12.50

Maçonnerie.	
0.33 de mortier à 12.50	4.10
Mallou	2.25
A Reporter	6.35

	Repson	6.35
Main d'œuvre maçon et manœuvre		2.50

	Total	8.85
$\frac{1}{20}$ de faux-frais		0.44

	Total	9.29
$\frac{1}{10}$ de Cénésie		0.92

Prix d'application	10.21	10.21
--------------------	-------	-------

Art 3 Pierre de taille

Le mètre cube de pierre de taille
sans rendu à pied d'œuvre y compris
faux-frais et Cénésie.

	35.00	35.00
--	-------	-------

Art 4 Caille de la pierre

Le mètre superficiel emploie un journée
25 de tailleur de pierre à 48

	5.00
$\frac{1}{20}$ pour faux-frais	0.25

	Total	5.25
$\frac{1}{10}$ de Cénésie		0.52

Prix d'application	5.77	5.77
--------------------	------	------

Pose de la pierre de taille
La valeur de la pose, du bardage, du
rejointoyage en ciment couleur de pierre y compris
faux-frais et Cénésie est de

	10.50	10.50
--	-------	-------

Art 5 Crépissages

Un mètre superficiel de crépissages,
à trois couches sera payé y compris faux-frais
et Cénéfice.

0.75 0.75

Art 6 Couverture

C. faitiers à 0.20

1.20

Fourniture de mortier et pose

0.30

Total

1.50

1/10 De faux-frais

0.07

Total

1.57

1/10 De Cénéfice

0.15

Prix d'application

1.72 1.72

Serrurerie

Portail en fer

Un kilogramme de fer vaut tout posé

0.90 0.90

Une forte serrure à olive id

14.00 14.00

Peinture à l'huile

Un mètre superficiel de peinture à
l'huile et à trois couches vaut
tout posé

1.00 1.00

Resumé et application des prix

Chapitre 1^{er} Maçonnerie

Fouilles et déblais	87.70	0.70	61.39
Maçonnerie	208.21	10.21	212.82
Pierre de taille	2.55	35.00	89.25
Caille de la pierre	24.19	5.77	139.57
Pose de la pierre de taille	2.55	10.50	26.77
Criepillage	780.60	0.75	585.45
Couverture	195.15	1.72	335.65

Total du 1^{er} chapitre 3363.90 3363.90

Chapitre 2 Serrurerie

Portail en fer	566 ⁰⁰	0.90	509.40
Une serrure	1.00	14.00	14.00

Total du 2^{er} chapitre 523.40 523.40

Chapitre 3 Peinture

Peinture à l'huile	19.12	1.00	19.12
--------------------	-------	------	-------

Total du 3^{er} chapitre 19.12 19.12

A ajouter pour Démolition 32.67 32.67

Total 3939.09

A ajouter 1/10 pour cas imprévus 393.90

A Reporter 4332.99

Honoraires $\frac{1}{20}$	Repos	4332.99
		216.64

	Total	4549.63
A Deduire pour vieux matériaux		95.75
Reste pour la Dépense totale.		4453.88

Le présent avant-mêtré et détail
estimatif s'élevant à la somme de quatre
mille quatre cent cinquante trois francs
quatre-vingt huit centimes.

Pythou

Devis descriptif.

Choix des matériaux

Démolition.

Les Démolitions seront exécutées avec soin pour que les matériaux pouvant resservir, ne soient pas endommagés. La pierre de taille sera portée à distance, tout est compris dans le prix de la Démolition.

Fouilles et déblais.

Les fouilles pour dégager des murs seront poussées jusqu'au parfait solide; elles seront pratiquées par parties horizontales et par gradins s'il en est nécessaire.

Les déblais seront répartis dans l'enceinte du cimetière et réglés surant les pignons de la hauteur qui seront placés. La dépense relative à ces travaux sera comprise dans celle des fouilles et ne donnera lieu à aucune augmentation de prix.

Maçonnerie.

La chaux provenira de la Montgrie, elle devra être bien cuite et en première qualité. Le sable de carrière sera bien pur et exempt de matières terreuses.

Le maçon provenira des carrières du pays.

et Des Démolitions, et Sera De 1^{re} Soix.

Pierre de taille.

La Pierre de taille proviendra Des carrières De l'Etat, Sera D'une couleur régulière et sans écornures ni arrachements, taillée d'une manière régulière et avec Soins.

Couverture.

Les faitures proviendront Des meilleures fabriques De Sauxillanges, seront bien crutes et en première qualité De Terre.

Emploi des matériaux.

Maçonnerie.

Le mortier pour la maçonnerie ordinaire sera composé De chaux De la Montgic, De 0.60 cube De Chaux fusée, en poudre, et De un mètre cube De sable. Il ne sera pas toléré d'approvisionnement De chaux afin qu'elle soit employée au fur et à mesure qu'elle arrivera.

Les mélanges seront bien broyés, mais en employant seulement l'eau strictement nécessaire afin qu'ils ne soient pas noyés.

La maçonnerie ordinaire sera exécutée par arasees horizontales et à bain de mortier; les rides entre les maillons seront garnis de recoupes enfoncées dans le mortier.

Pierre de taille.

La pierre de taille sera posée sur une couche de mortier passé à la grille fine et il ne devra rester dans les joints aucune partie des cales en bois qui auront servi pour la pose.

Le rejointoyage, en ciment couleur de pierre et composé de mortier fin et de pierre pulvérisée est compris dans le prix de l'analyse.

La taille de la pierre sera mesurée au parement vu. La taille des lits et joints est comprise dans le prix figurant à l'analyse. Cette taille sera faite avec soin sans écornures ni arrachements.

Crépissages.

Les crépis seront faits à trois couches chacune placée après la prise de la précédente; la dernière sera à grain d'orge ou dressée au bouchier sur mortier fin turan qu'il sera décidé.

Couverture.

Il entrera & faitura des plus grands modèles par mètre linéaire, elles seront posées à bain de mortier et avec beaucoup de soin.

Serrurerie.

Les fers pour le portail seront doux, pliés sans faillir ni brisure, et seront exécutés avec soin et solidité.

Lors de l'exécution des travaux il sera remis à l'entrepreneur un plan de détail avec toutes les côtes des dimensions des fers à employer.

Peinture

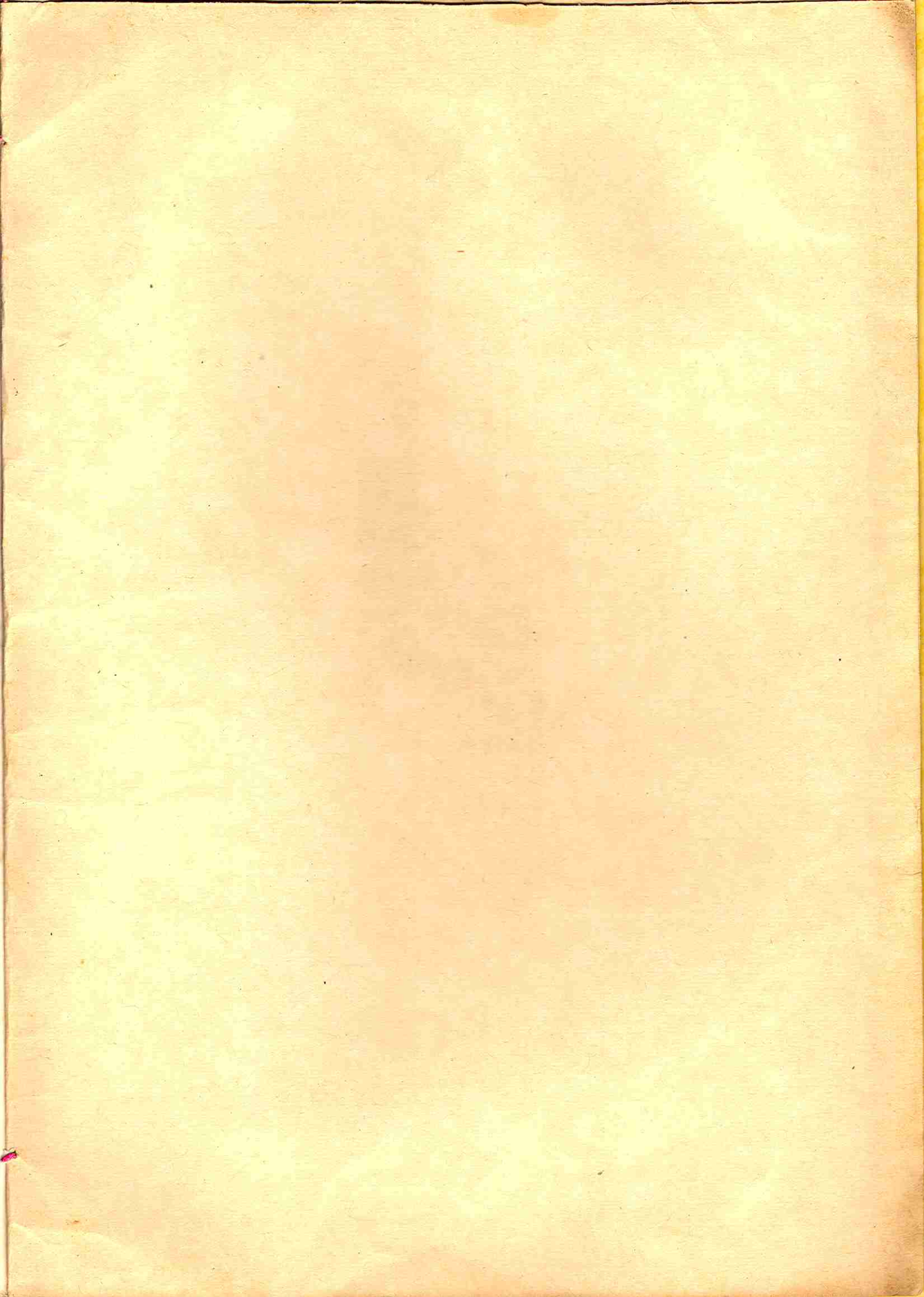
La peinture à l'huile sera à trois couches; la 1^{re} sera passée au minimum et les deux autres à la cécuse; la nuance sera indiquée à l'entrepreneur lors de l'exécution des travaux.

Tous les travaux en général seront faits avec soin et solidité et suivant les règles de l'art les fournitures seront de 1^{er} choix.

L'entrepreneur pourra être admis à concourir devra se conformer strictement aux clauses et conditions générales de l'instruction préfectorale du 21 novembre 1864.

Donné par l'expert-geomètre soussigné
Cantat le 16 mai 1882.

Joseph



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE

Objet :

Monument aux
Morts de la Guerre
1914-1918

Séance du 24 Juin 1920.

PRÉSIDENT, M. Camut, Maire

Présents, MM. Ferran, Fayolle, Bortin, Genetier, Grange.

M. le Président expose à la commission que le terrain
du cimetière sur lequel est élevé le Monument aux Morts de
la Guerre 1914-1918 étant cédé à perpétuité, la
commune est obligée d'acquitter la part revenant aux pauvres
à moins que le Bureau de Bienfaisance renonce à percevoir cette
part.

C'est l'exposé de M. le Président ;

La Commission administrative, considérant que la commune
s'est imposée l'obligation pour ériger un monument à ses enfants
morts pour la France ; considérant que les ressources du
Bureau de Bienfaisance sont dans un état très satisfaisant
Pour ce motif, la Commission administrative, renonce à percevoir
la part revenant aux pauvres.

Il en est délibéré le jour, mois et an qui suivent.

On registre tout les signatures. Pour copie conforme

VU ET APPROUVÉ
CLERMONT-Fd, le 27 JUIN 1921

Le Préfet.
POUR LE PRÉFET
Le Conseiller de Préfecture délégué,

Le Maire,
Camut

Souscription publique

destinée à acheter une couronne aux 49 Enfants d'échando-
lyt, Mort pour la France.

En vue de déposer une couronne au pied du monument
commémoratif qui sera inauguré le 25 juillet, nous faisons appel une
fois de plus à votre générosité. Nous sommes certains que tous, tiendront
à offrir leur obole pour ce pieux souvenir.

Le Comité des Nuits.

Autorisée la présente souscription
Echandoelyt, 13 juillet 1916
Le Maire;

Camuy



Noms des souscripteurs	Adresse	Somme	Signature des Souscripteurs.
M ^r . Camus		5 ⁰⁰	Camus
M ^r . Maticq		5 ⁰⁰	Maticq
M ^{lle} Grand		5 ⁰⁰	H. Grand
M ^{re} Chaput		5 ⁰⁰	Chaput
M ^r . Bourgeois		5 ⁰⁰	Bourgeois
D ^r . Malherbe		5 ⁰⁰	Malherbe
M ^r . Franchet		5 ⁰⁰	Franchet
M ^{re} Langelhallo		5 ⁰⁰	Langelhallo
M ^r . Leclercq		5 ⁰⁰	Leclercq
M ^r . Fombonne		5 ⁰⁰	Fombonne
M ^r . Finon		5 ⁰⁰	Finon
M ^r . Panchon		3 ⁻	Panchon
M ^r . David		5 ⁰⁰	David
M. Charrier Bouche		5 ⁰⁰	Charrier
M ^{re} Charrier Bouche		5 ⁰⁰	Charrier
M ^{re} Allégier		2 ⁻	Allégier
M ^{re} Goussier		5 ⁰⁰	Goussier
M ^r . Pouchot		3 ⁻	Pouchot
Maria Brauvet		5 ⁰⁰	Maria Brauvet
M ^{re} Frouin		5 ⁰⁰	Frouin
M ^r . Vallis Telle		5 ⁰⁰	Vallis

du

PUY-DE-DOME

Mairie de

Echaudeley

ARRONDISSEMENT

D'ISSOIRE

CANTON

de

Saint-fermain l'Herm

OBJET :

*Érection du monument
aux morts de la
guerre.*

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'An mil neuf cent *vingt*, le *vingt trois* du mois de *mars*
à *quatre* heures du *soir*Le Conseil municipal de la commune d'*Echaudeley* dûment
convoque par M. le Maire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances pour la
session *ordinaire de mars*Présents : MM *Berlin, Reoque A, Fauvel*
Maillet, Dubois, Derrade, Reoque B
Roux, Camus, Collange, Juny
Abreu, Roussel

formant la majorité des membres en exercice

Conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884 il a été procédé à
la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil :M *Derrade* ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné
pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.M. le Président *expose* que la souscription ouverte en
vue d'élever un monument commémoratif aux enfants
d'*Echaudeley* morts pour la France pendant la
guerre 1914-1918, a produit la somme de quatre
mille sept cent cinquante francs qui sont déposés
contre reçu, en l'étude de M^e Guiquandou-notaire
à *Echaudeley* ;Que cette somme est insuffisante pour élever le
monument tel que le Conseil municipal et la
Commune le désirent.Qu'il y a lieu de voter une somme importante et
de demander ^{une} subvention de la part de l'Etat
conformément à la loi du 25 Octobre 1919,
paragraphe 5.Le Conseil municipal à l'unanimité vote un
crédit de deux mille francs qui seront pris :
1^{er} Sur le produit de la vente des ormeaux de la cour
de l'école de garçons d'*Echaudeley* (838^{fr})
2^o Sur la rentrée des impôts des communaux de
1918 et 1919 qui ont été avancés par la
commune (1033, 52)

3^e, la différence entre le crédit voté et les ressources énoncées sera inscrite au budget additionnel.

Le conseil municipal demande à M. le Ministre de l'Intérieur une subvention de mille francs pour pouvoir faire face aux dépenses engagées. Ainsi délibéré les jours mois et an que dessus.

Au registre sous les signatures
Pour copie conforme. En mairie
d'Échandelys le vingt-huit Mars
mil neuf-cent vingt

VU ET APPROUVE:
CLERMONT-Fd, le 11 JUIN 1921

Le Préfet.

POUR LE PRÉFET

Le Conseiller de Préfecture délégué,



Maire

Camuz

d Puy-de-Dôme

ARRONDISSEMENT

d AMBERT

COMMUNE

d ÉCHANDELYS

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune d ÉCHANDELYS

OBJET :

Monument aux Morts
de la Guerre
1914-1918

Séance ordinaire du 9 Novembre 1919

Le nombre de Conseillers municipaux
en exercice est de 11

L'an mil neuf cent Dix neuf, le neuf novembre
du mois de novembre, à neuf heures du matin

Le Conseil municipal de la commune d ÉCHANDELYS dûment
convoqué par M. le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la
présidence de M. Camut Maire
pour la session (1) ordinaire de Novembre

(1) Non seulement il est nécessaire que la
majorité, c'est-à-dire la moitié plus un au
moins des membres du Conseil municipal, as-
siste à la séance ; mais il faut, pour valider
la délibération, que cette majorité prenne part
au vote pour ou contre. — Le départ ou
l'abstention de quelques membres au moment
du vote peut paralyser l'œuvre de l'assemblée.
Arrêt du Conseil d'Etat du 2 mars 1870.
Ville de Chaumont. (Ecole des communes,
année 1870, p. 61 à 67.)

Lorsque, après deux convocations succes-
sives faites par le Maire à trois jours francs
d'intervalle et dûment constatées, les mem-
bres du Conseil municipal ne se sont pas
réunis en nombre suffisant, la délibération
prise après la troisième convocation est
valable quel que soit le nombre des membres
présents. La délibération prise dans ces
conditions doit, lors de sa transmission à
la Préfecture, être accompagnée des certificats
de convocation et d'une copie certifiée du
procès-verbal de chacune des deux premières
réunions qui n'ont pu aboutir. (Art. 50 de la
loi du 5 avril 1884.)

(1) Ordinaire de février, de mai, d'août ou
de novembre, ou pour la session extraordi-
naire.

Les délibérations municipales peuvent être
terminées par cette formule : Fait et délibéré
à..., les jour, mois et an susdits, et sur l'ex-
trait on ajoute : Ont signé au registre MM....
Pour extrait conforme Le Maire.

(Cachet de la Mairie)

PRÉSENTS : MM. Recogue, Bertin, Fayolle, Dutour,
Lury, Dorrode, Lalli et Camut.

formant la majorité des membres en exercice (1)

Conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la
nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M Recogue
ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions,
qu'il a acceptées.

M. le Président expose au C. M. qu'en vue de l'érection d'un
monument aux Morts de la Guerre 1914-1918, il y a lieu
d'ouvrir dans la Commune une souscription publique pour
aider à couvrir les frais ainsi occasionnés. Afin de recueillir
les souscriptions des habitants de la commune, deux
commissions composées ont été nommées :
1^{re} M. M. Camut maire et Fombonne pour la ville
2^e M. M. Recogue, Rouvet et Ferrane pour les villages
Ainsi délibéré le jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme
Mairie d'Echandelys, le 9 novembre 1921.

Le Maire =

Carmey



VU ET APPROUVE
CLERMONT-Fd, le 11 JUNE 1921

Le Préfet.
POUR LE PRÉFET
Le Conseiller de Préfecture délégué,

[Handwritten signature]

République Française

SOUS-PREFECTURE D'AMBERT

Ministère de
l'Intérieur.

Direction du
Personnel.

2°- Bureau.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE FRANCAISE,

Sur la proposition du Ministre de l'Intérieur,

Vu l'Ordonnance du 10 Juillet 1816,

DECRETE :

Article 1er.- Sont approuvées :

les délibérations par lesquelles les Conseils Municipaux des communes suivantes ont décidé l'érection, à titre d'hommage public, d'un monument à la mémoire de leurs enfants morts pour la France, ou l'apposition de plaques commémoratives:

Départements	Communes	Date des délibérations.
Puy-de-Dôme	Echandelys	23 mars 1920

Article 2.- Le Ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 30 mai 1921

Signé: A. MILLERAND.

Par le Président de la République,
Le Ministre de l'Intérieur,

Signé: Pierre MARRAUD.

Pour ampliation:

Pour extrait conforme:

Le Chef du 2^{ème} Bureau,

Pour le Préfet,
Le Conseiller de Préfecture délégué,

Signé: ILLISIBLE.

Signé: Charles Bourrat

Pour copie conforme:
Le Sous-Préfet,



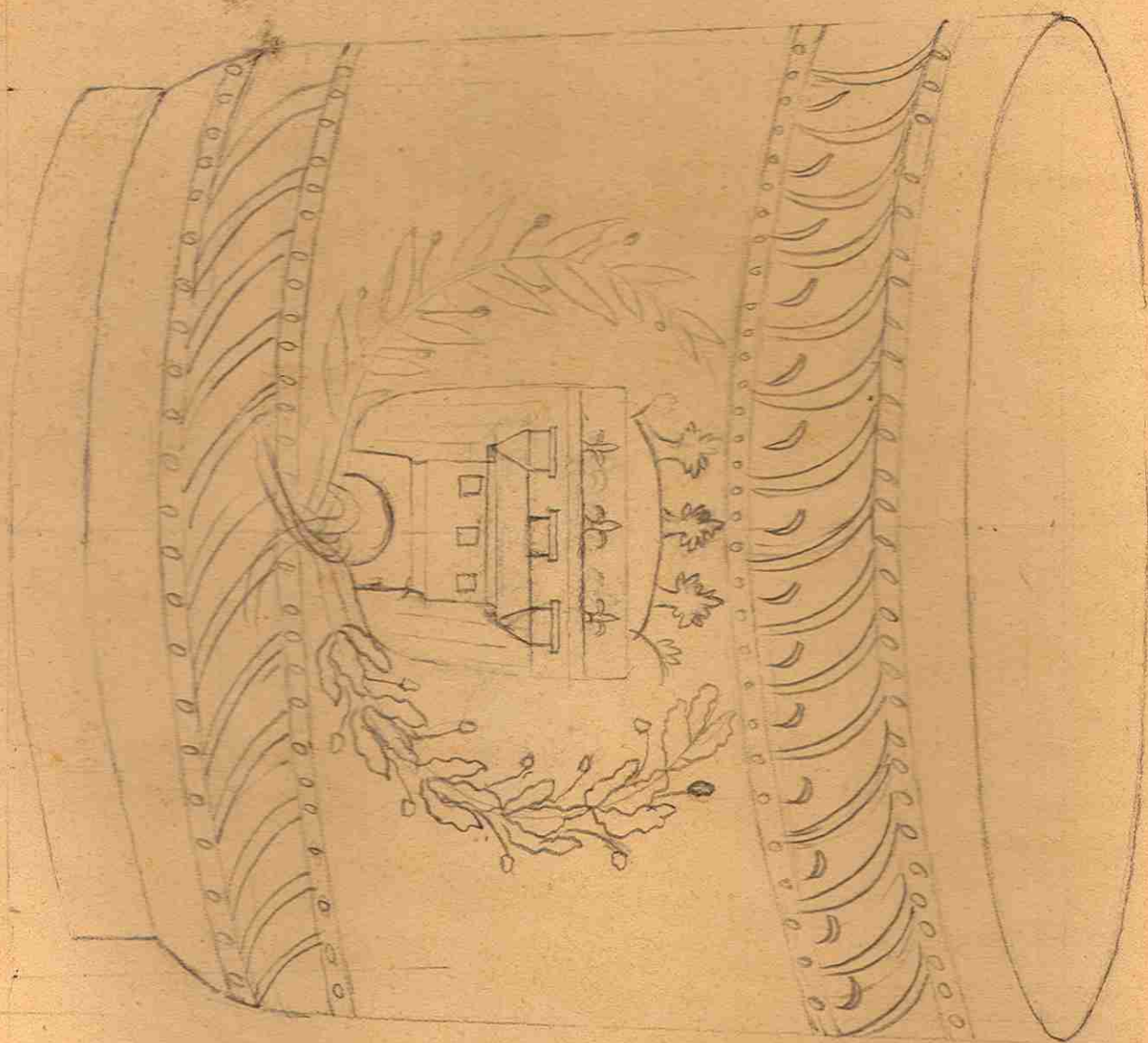
1175

8.85

Donner Tu Cometes

plan - Depress

Success justifiable





Entre M^r Genebrier, Maire d'Echandely,
agissant en vertu d'une délibération du
Conseil M^{al} en date du 7 août 1887,
Et M^r Beaumes Perruier à
Saurillanges,

a été convenu ce qui suit :

M^r Beaumes s'engage à fournir
à M^r Genebrier maître qui accepte
au nom de la Commune d'Echandely, 1^{er} un
portail en fer pour le cimetière, à
baguettes pleines et à deux panneaux
au prix de 70^{fr} les 100 kg.

2^o 4 vases et deux urnes en fonte bronzée
d'une hauteur d'environ 0^m 40, et convenablement
proportionnés dans toutes les dimensions (+)

Le tout devra être fourni et
placé le premier mai 1888

Fait à Echandely le quatre février
mil huit cent quatre-vingt huit.

(+) Les vases et les urnes seront payés
à raison de trente et de quarante francs
pièce. (Rouvié approuvé)

+ Beaumes Perruier Le Maire

Fait et approuvé
Cermont le 13 glie 1888.

Pour le Préfet
Le Secrétaire Général

[Signature]





RECEIVED
APR 24 1864
NEW YORK

28

C. vinctus

Agrandissement du Cimetière Prestation Volontaire

Mois. 29		Journées.	Journées
		de Vaches.	d'homme
	McGoulin de Gory		
	Dutour Sylvestre		1.
	Duissou Charles.		1.
	Desusclade		1
	Force		1
	Varennas ycarque		1
	Bourdeau		1
	Favet. Etienne		1
	Vasse Jean Marie		1
	Vasse Jean.		1
	Longueval. Benoit		1
	Bournerie Etienne		1
	Bournerie : Jamieson	1/2	

Clout. 30

Les Vats.

Vaches

Somme

Gidon Etienne

1

Champoux Jean

1/2

Pedon Pierre

1

Pignat Joseph

1/2

Oct 30

Lanspene

Clarke

Home

Brugue. Pierre

1

Brugue. Charles

1

Vallis. Francois

1

Chabon. Jean

1

Ferg. Jean

1

Boutier. Pierre

1

Mouras. Jean

1

Route 31	Chart.	Vache	homme
	Simonde. Antoine	.	1
	Bravard. Jean	.	1
	Bonneleir.	.	1
	Dupert. Louis	.	1
	Londias	.	1
	David	.	1

7^h

1

Faut plantat
 Futour Annet.
 Ponchon. Antoine
 Roux Jean.
 Bourg. Annet.
 Bourne Jean.

Vache

homme

1

1

1

1

1

7^e

1

Le Buisson

Voies

hommes

Veste Jean

1

Fargette Laurent

1

Monnerie Antoine

1

Beus. Commune

1

Serrasse Louis

1

Clavelier Louis

1

M'Gardoulat. un mètre haut.

y $\frac{2}{1}$

g.

L'Abas.

Vaches pour

Payet. Ansoine

1

Payet. Jean

1

David Ansoine

1

Lemoine

1

Duchon Hippolyte

1

Pargette

1

4	Chabreyer.	Vache	four.
	Grand Antoin	.	1
	Bereasse	.	1
	Dutour	$\frac{1}{2}$	.
	Ponchon.	$\frac{1}{2}$	.
	Chaufard.	.	1
	Chalier	.	1

y. br. 6

Le Bourg.

Vache hom.

Marquet. Jean

1

Rabaut. Antoine

1

Coudesgras noir

1

Chabrier

1

Draffat Jean

1/2

Fombonne

1

Pontud. Joseph

1/3

March Jean

1/2

Porcchon un metre de haut

Fombonne. un metre de haut

7⁶ 7

Le mas.		
Grolet.		1
Chambual.		1
Dumas Claude.	1/2	
Chagnon Jacques		1
Chasse Effienne	1/2	
Berger Claude.		1
Dutour.		1
Pouchon Francois	1/2	
Chapron Paffebury.		1
Dutour Guillaume		1
Labatut Antoine		1

7. ^{Ans}

8

Parel.

Vache.

Pouss.

Chalimbeaux - 2 ans

1/2

Renaudat - 1 an

1/2

Dumat. Boquet.

1

Pomel - 1 an

1

Pomel - 1 an

1

Mcagaud.

1

Grange.

1

Farge.

1

Lutour. Breque.

1

Lutour - 1 an

1

76. 9.

Dessons	Vaches	Hommes
Anglade. 9 ans.	1	
Ginguehal.	1	
Chagnon	1	
Chagnon	1	
Couderyras	1	
Couderyre	1	

76

10

Ciel

Vache

homme

Sauradet. Francois

1

Dehance Laurent.

1/2

Anglade Antoine

1/2

St. Rounerie Blanchard

1/2

Broussel un metre de saud

Broussel un metre de saud.

46 11

Fourestaire

Back

front

Boupiex

1/2

Prayst paul

1/2

7 ^{1/2} 11

Coupat

Vachas Lenses

Fargette

1

June 11

L'Anglade

Vaches Bonnes

Frais

1

7^h
75

Coudray

Vaches Romaines

Prouet

1

Coût 30

L'Amalgame

Vaches Hommes

3^{me} 6

Coût. un mètre de chaud
plus un autre mètre

7^h 8

Lamondat

Vaches 3 hommes

Baton Pierre

1

7^{hr} 12

Deux freres	Vaches	hommes
Barriere. Chaugnon	1/2	
Barriere Baudet	1/2	
Duchamp		1
Baudet M. Courzat		1
Jenestier Dupidon		1
Biron Vauve Jenestier		1
Chabossier	1/2	
Jenestier Blaise		1
Blanchard		1
apostol	1/2	
Gault		1
Baud	1/2	
Menaudin		1
Ponchon		1

Gibaudie

Vaches hommes

Ames

Vaches hommes

		Depenses	Lfrs
Nov. 27		Avoir prit un pot de vin Chez Mcathieus	15
Nov 30		avoir prit un pot de vin chez Bartheley	15
7 ^{bre} 3		Avoir prit deux pot de vin chez Tombonne	20
7 ^{bre} 9		Avoir prit un autre pot de vin chez Mcathieus	15
8 ^{bre} 8		Avoir prit chez Bartheley	23
7 ^{bre} 12		Avoir prit 29. litre de vin chez coudry row	29
		Total	117 ^{lrs}

Clout 29

			chaud	franc
		Redussel a conduit 11, 1/2	11, 1/2	5 ^x
		atelier de chaud		
		Bravard a conduit 11, 1/2		
		atelier de chaud.	11, 1/2	3 ^x
		lui avoir donne chacun		
		trois francs		
7 ^{ls}	1	Dombomm a conduit 12, 1/2	12, 1/2	
		atelier de chaud.		
7 ^{ls}	4	Ponchon a conduit 12, 1/2	12, 1/2	
		atelier de chaud.		
		lui avoir donne trois francs		3 ^x
7 ^{ls}	8	Gannet. a conduit 28. atelier		
		de chaud lui avoir payer		
		18 ^s pour 12, 1/2 atelier	12, 1/2	18
7 ^{ls}	10	plus trois francs pour 12, 1/2	12, 1/2	
		atelier		3
7 ^{ls}	18	Marsault a conduit 12, 1/2	12, 1/2	
		atelier de chaud lui avoir donn.		
		trois francs.		3
		Total de la chaud	52, 50	52 50
				85, 50

Report

88,50

Choix donne à Bouvier

pour 500 fûts, 75^{ct}

500 ct 75

j'ai fait 12. journées pour

cimetière à 4 francs.

12 pa 48.

Total de la dépense

208,50

j'ai reçu 200.

200

Reste à me tenir 8,50

8,50

je dois à la commune remettre

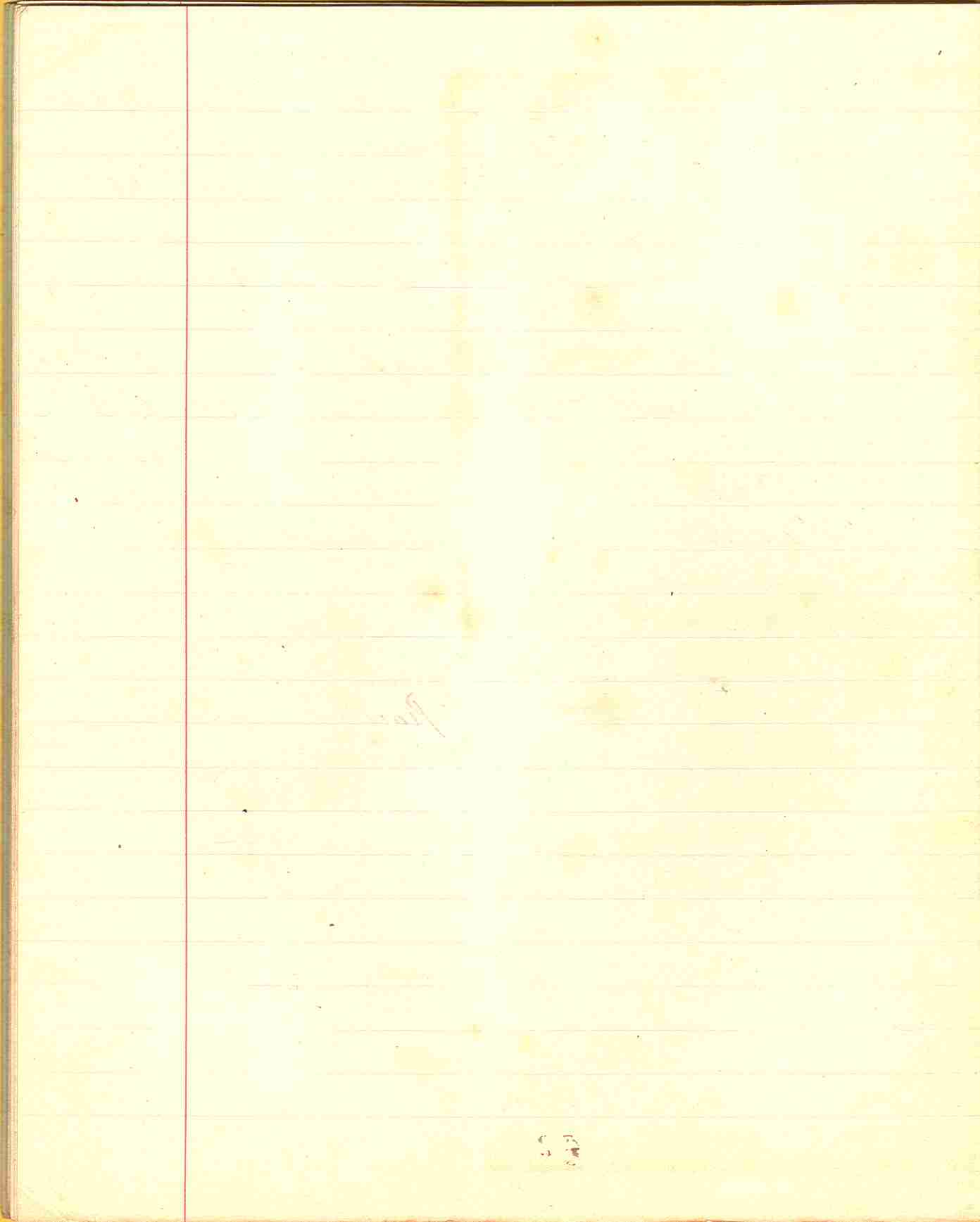
un meter de chaudière

le 3 déc. 1883

Bouvier

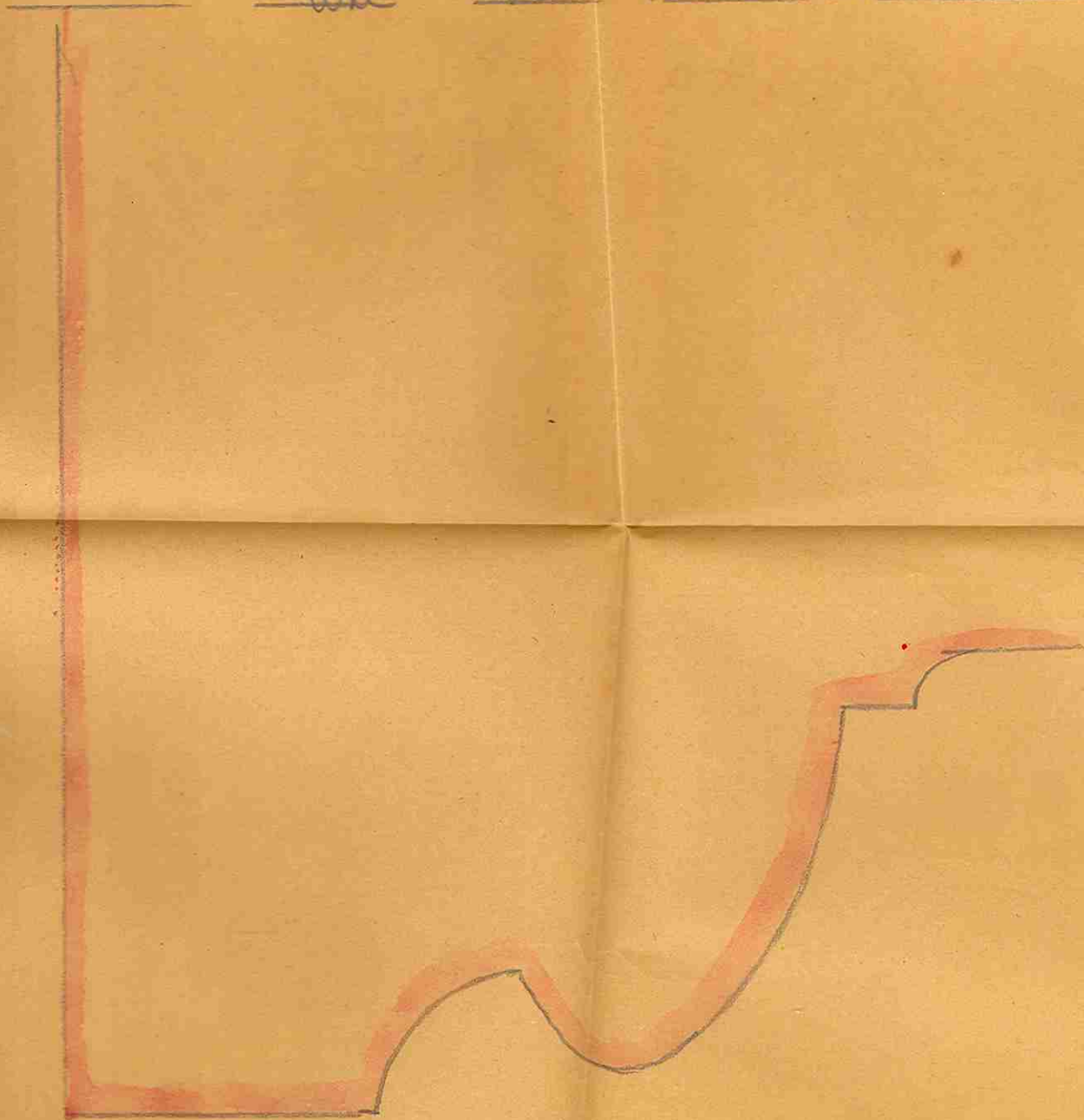
Bouvier





Graphique de la base de la Colonne
grande à l'extrémité

axe de la Colonne



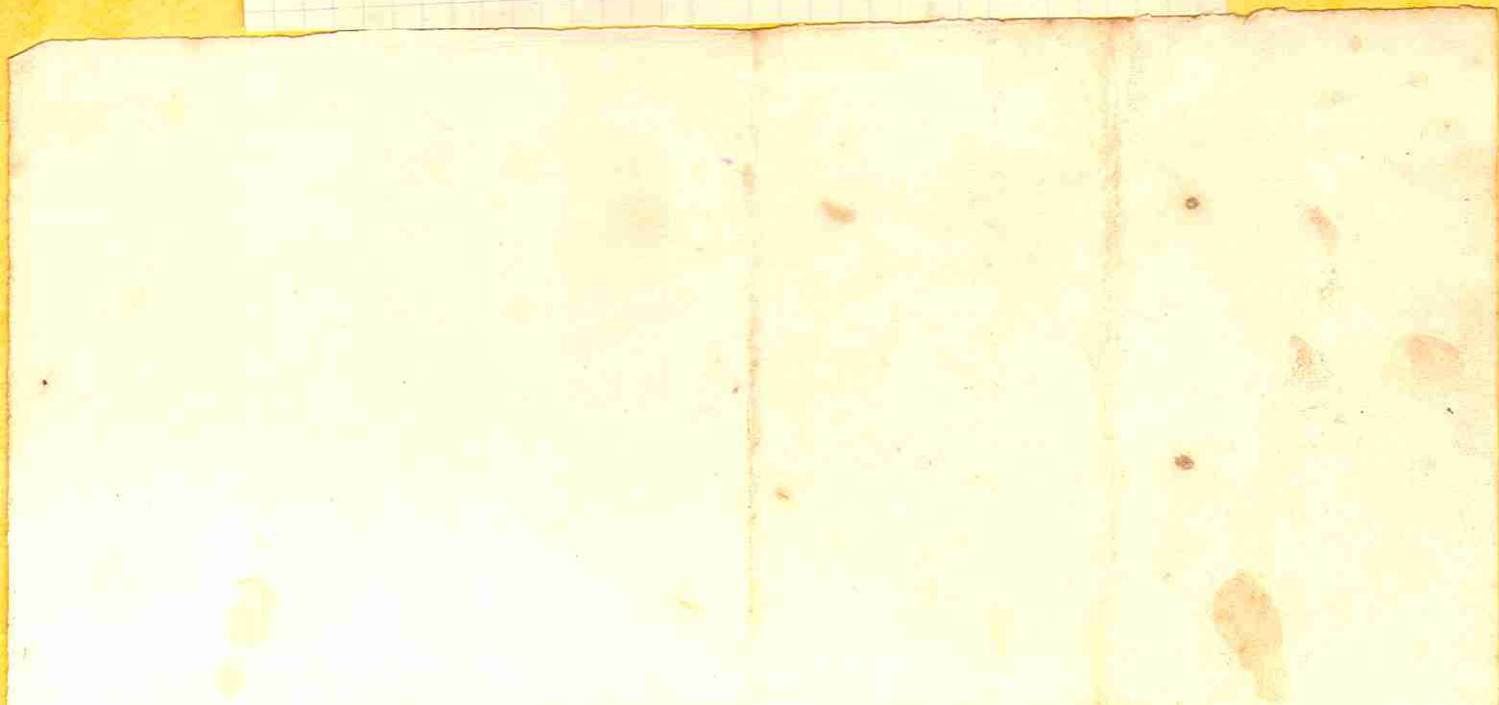
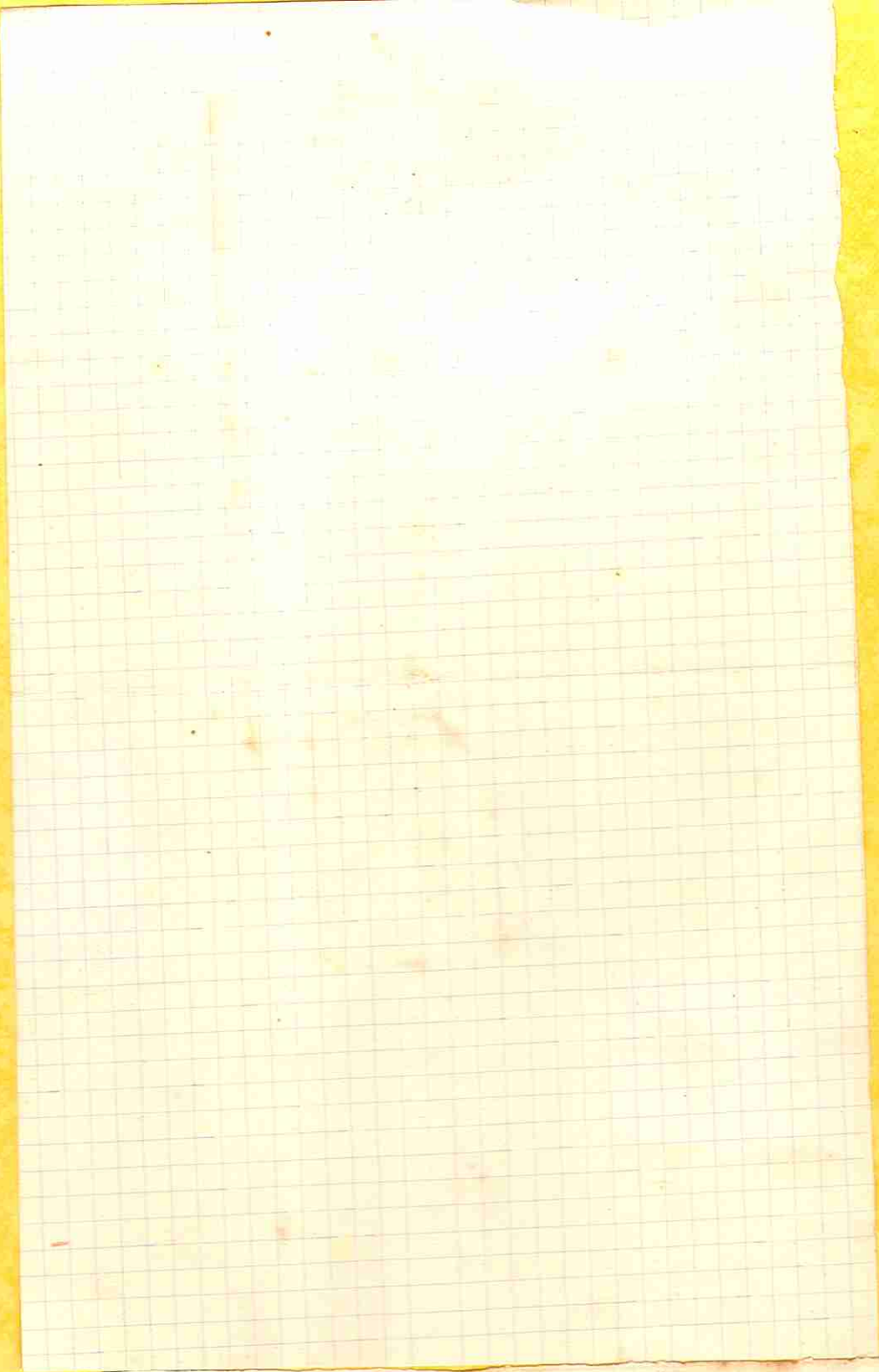
3 Dec. 1883

Je soussigné. Auradet
Antoine Chassier a St.
Rémy de Chagnat. reconnait
avoir Recu de Rouvet
Antoine propriétaire a
Echandelys la somme de
22.50 pour fraud que je
~~lui ai fait~~ pour le
comptoir
Fait a Souvillan
le 9. Dec. 1883



1883. J'ai reconnu d'avoir la somme
pour faire 500 18 centimes
pour le sembler
chandelys.
Je ne pourrais
le 12 Nov
1883





Rapport
du
Cimetière

pièces justificatives des dépenses du Cimetière

1000

1000



Je soussigné Jacques, Brun Courcy,
de la Garde, commune de Courcy,

Déclare m'être obligé à payer vers à la
commune de Courcy, à la première réquisition
de maire, de tout le terrain faisant partie
de ma propriété jusqu'à la contenance de 10 ares.

Au prix de mille cinquante francs,
qui produira de intérêts au taux de cinq pour
cent, par an, à partir de ce jour et qui sera
payable dans les six mois qui suivront la date
d'acquisition de la terre.

Je me réserve en outre deux concessions de ma
propriété.

Si les réquisitions sont en un point difficile
à remplir, il me sera opposé.

Fait à Courcy le 14 octobre 1883.

Courcy



The following is a list of the
 names of the persons who
 have been appointed to the
 various committees of the
 Board of Directors of the
 City of New York for the
 year 1898.

City of New York
 Board of Directors

4
 1898

Reçu de M. Gendreau, maire à
Lévesque.

La somme de cinquante sous
pour cinquante annes pour l'année
du 10.1.1. pour le service de l'année
Lévesque le 5 oct. 1884.



1891-1892

Dear Sir,
I have the honor to acknowledge
the receipt of your letter of the
10th inst. in relation to the
subject of the same.

Yours very truly,
J. W. - 1892

5

24 nov-1884

Reçu de Monsieur Genebrier la
somme de Douze francs pour
quatre journées employées au
cimetière

E. Chaudry, 25 Octobre 1884

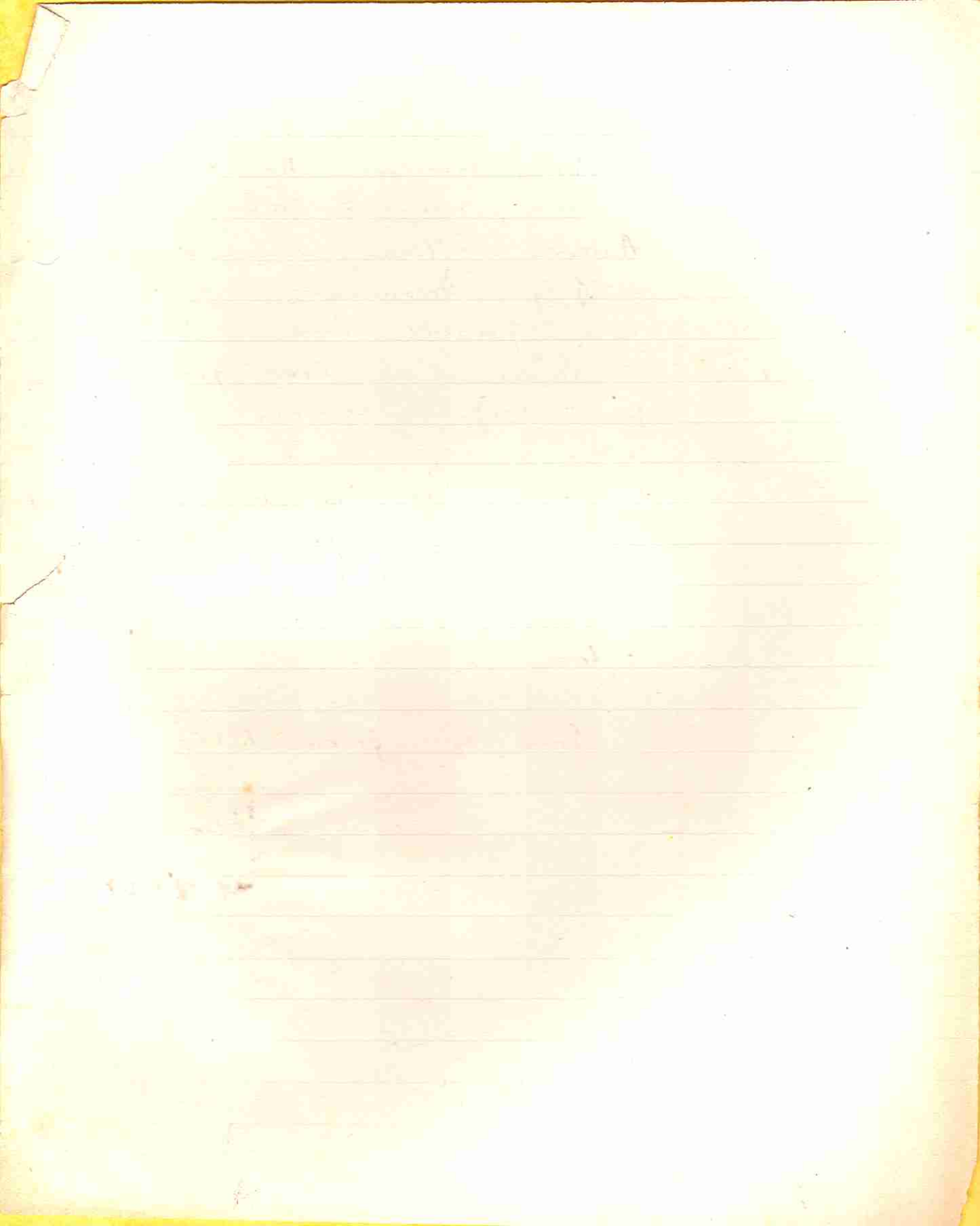
Rare



total - - - 150.50

Enrollment is 7104 - 1884.





Reçu de M. Goussier, maître
 pour soug. journal à 2 fr. employé
 au mineur. 30 Arrent francs.
 Endors L 9 Dec. 1884



8.

Reçu soug. journal Baptiste Goussier
 pour soug. journal à 2 fr. employé
 au mineur. 30 Arrent francs.

Reçu soug. journal à 2 fr. employé

1. M. Goussier, maître à Endors

1. Le soug. journal à 2 fr. employé
 pour soug. journal à 2 fr. employé
 au mineur. 30 Arrent francs.

2. Avarie soug. journal à 2 fr. employé 20.00

total

Endors L 9 Dec. 1884



200.00

29

2

20

9

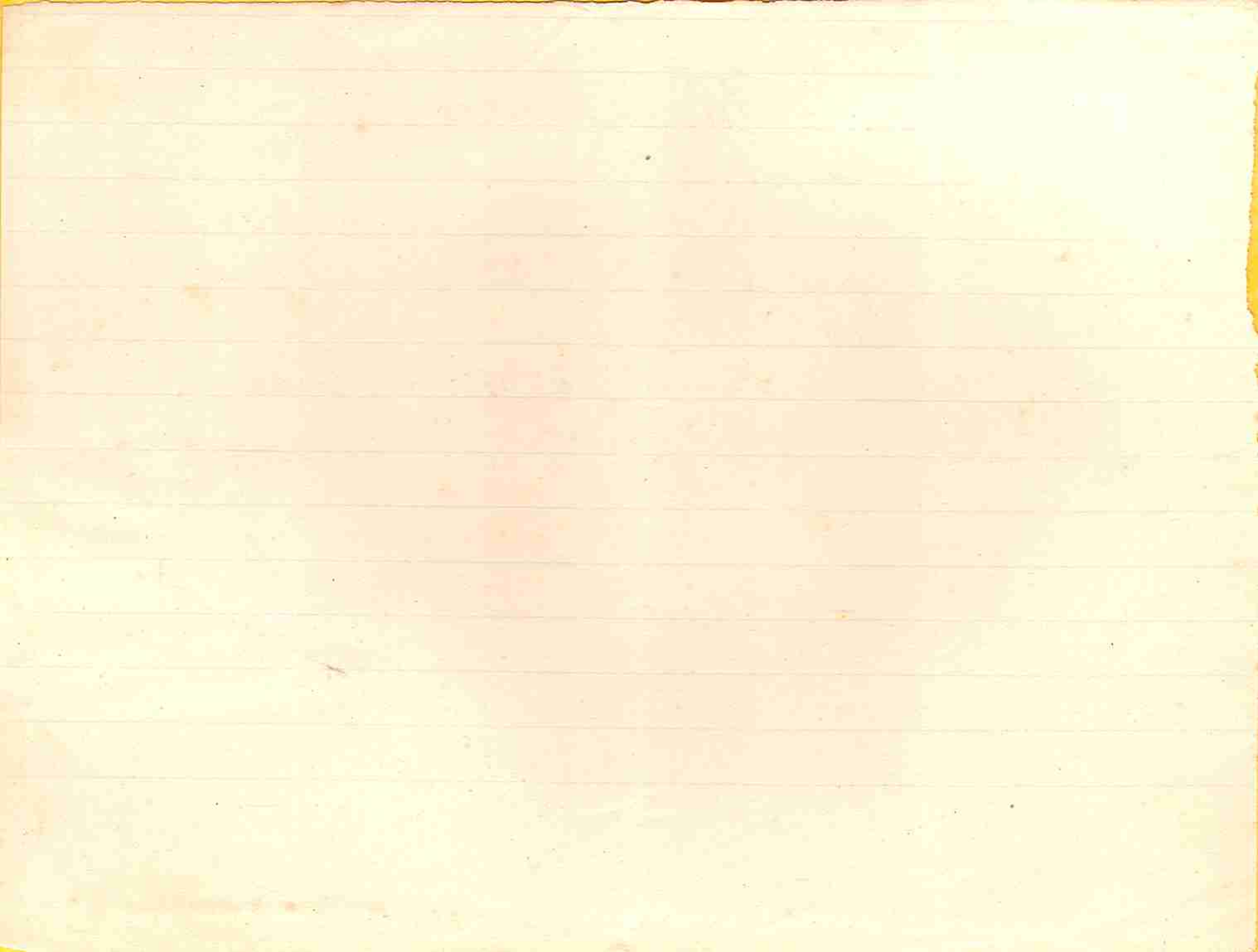
12 nov. 1884

Reçu de M. Goussier, maître
 d'équipage,

la somme de dix-huit francs
 pour provision de son maître le capitaine
 Cuvier.

Le 12 nov. 1884.





10

1881

1881

Compte
de Roum. Grunier, de la Touraine

Pour la cimenterie

1 ^{re} 21 tonneaux de sable blanc pour la trépassage. à 5.16 mètre cube =	
19 mètres	95.00
2 ^e 6 tonneaux de sable blanc	
2.5.1	15.00
	110.00

Pour la pulvérisation

1 ^{re} un 1/2 mètre de ciment	9.00
2 ^e 8 tonneaux - contenant 90 cubes à 5.16 le mètre cube	13.50

132.50

frais

00

132.60

Roum. Grunier, de la Touraine et
frais de port 6 centimes

Le 18 janvier 1885



Reçu de M. Gervais, maître à
Emmending,

La somme de cinquante francs
soixante pour les intérêts de la
1885 de la vente de mon terrain
Emmending le 4 oct - 1885.



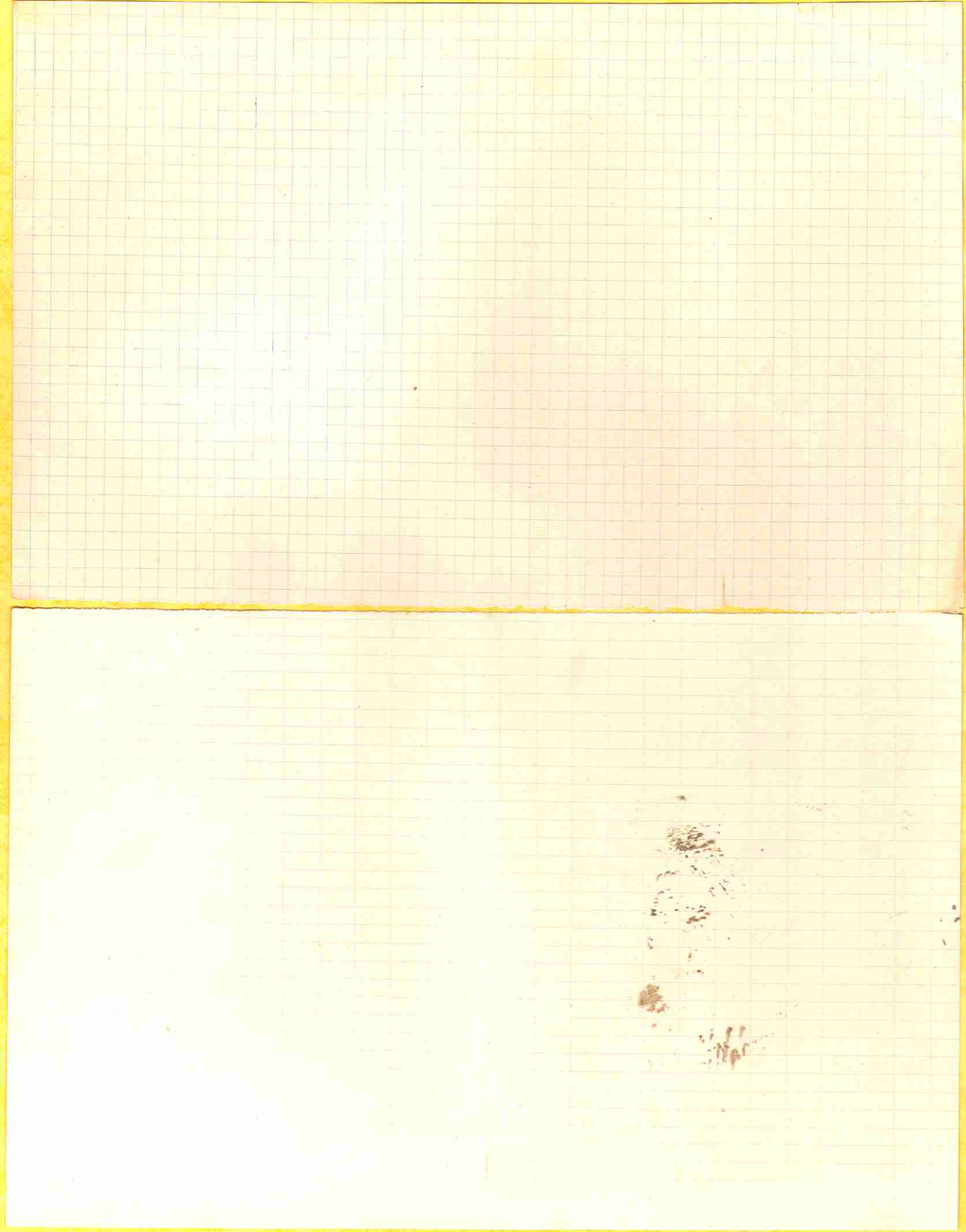
Couillard

payé au Bureau de la Cour de Commerce
pour le paiement de la somme de 4-1/2

le 22 janv - 1886.

22 janv - 1886

12



13

20 Jan. 1886

Received of Mr. J. H. ...

the sum of ...

for ...

...

...

...

...

...

Compte des fournitures fait pour la commune
D^e Ehandelys

1^o : un sacq de plâtre ~~25~~ 25 80

2^o : un bon deciment 60 k l^{es} 7 28

3^e : ~~lin~~

9 88

renu e o monsieur Joubert maie

la somme de neuf francs 88 s^t

le 20 janvier 1896 Eherard

14.

9 mar 1886

Wm
H. Everett
H. Davis

1884
 Juin 4 faitière chevarin Enc 100
 id 7 faitière chevarin b grain 130 x
 id 17 faitière chevarin pierre 130 x
 septembre 7 faitière a rouait monbassie 375 x
 sep br 28 faitière 405 x
 octobre 1 faitière 100 x
 1885 21 Mars faitière chevarin pierre 126 100
 18 septembre faitière safillé 100
 15 fran b son 1486 222,70

227.1 pri che' Barriere freres
 prie gauré aqint d 2 elbays
 Barriere 1886



1885
 Juillet 21 brigues garlandages chevarin marchand 300
 aout 1 brigues garlandages pleis 300
 pri che' Barriere freres
 Total 18

reçu

Sauvillanges le 11 Decembre 1885

Monsieur Genevrier

Je vous Ecri set den mot de lettre

pour savoir adan vous me ferait

pre se fetieres du semetiere
que j'en ai bien besoin.

il en a 1486 18 francs 22 28 70

vous me ferait un grand plaisir

de faire rentrer mon argent

sache moi dire le jour que sa sera
pre j'irai pour le touché

juillet 25, vous avait 600 briques 18 francs

garlandes pour votre chateaux

conduit chevarin m'achand

J'ai réponse de suite

J'ai l'honneur de vous salue

Barriere Peres

Sauvillanges le 6 Jun 1885

Monsieur Genevrier Je voudre
bien que von fete ^{sejour} cherché le

restan de vob fectiere pour le
semetiere de votre commune.

il son ile commande pour Bouvai
et les chevurin qu'il en on conduit
une grande partie.

1884 vous m'endrait 1386

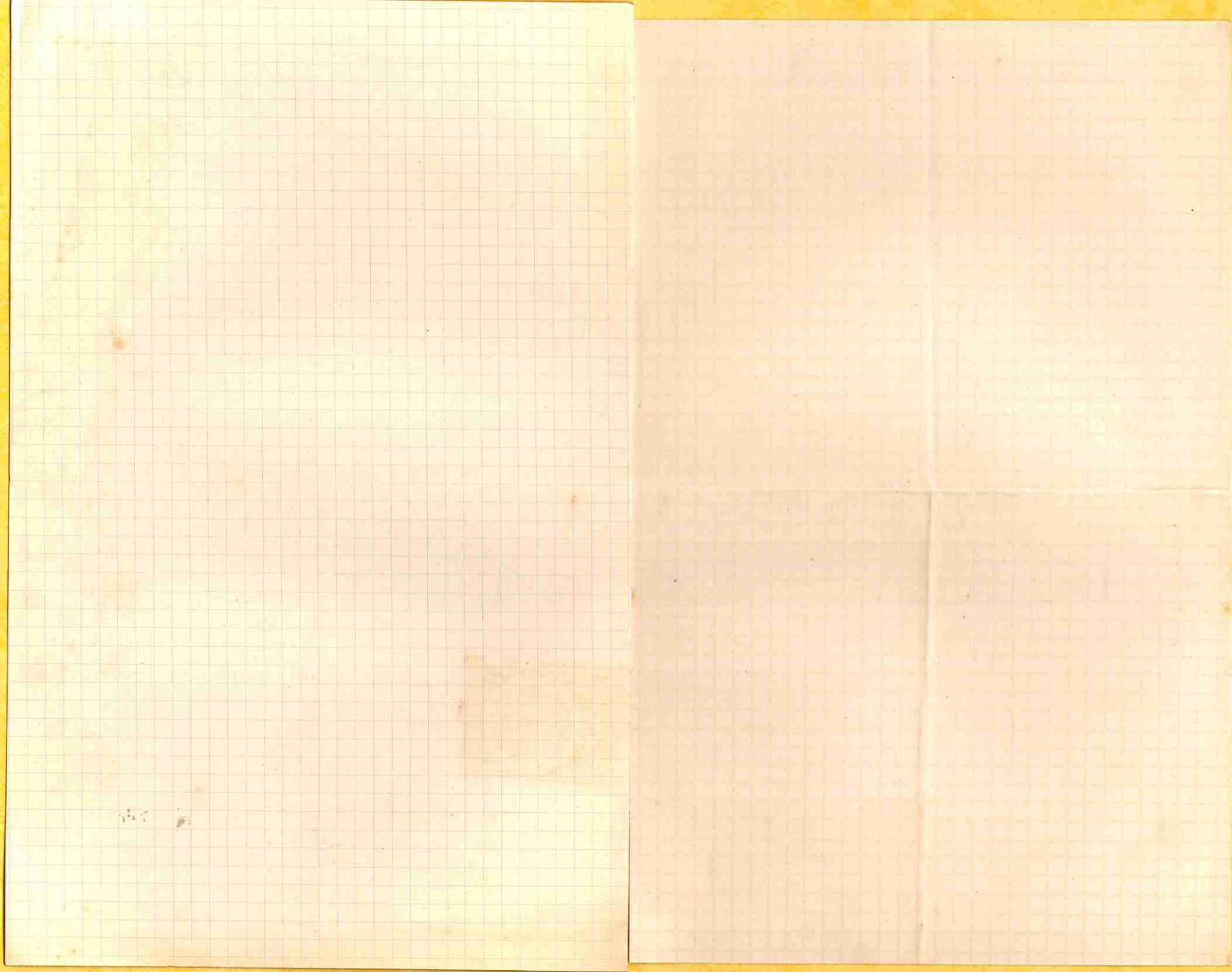
convenue 18 francs 20 76 70

lesieur et Monsieur le maire j'orai
bien ^{besoin} de mon argen.

pre qu'en haubte fectiere
il son pres il a l'antan.

J'ai l'honneur de vous salue

J Barriere



15 / 11 juillet 1896

Payé à Chaurin, fils, 2-4
Cabantin, pour la fourniture
100 grande taille de cravates
la somme de trois francs
pour dépanner le commerce

Remboursé le 11 juillet 1896.

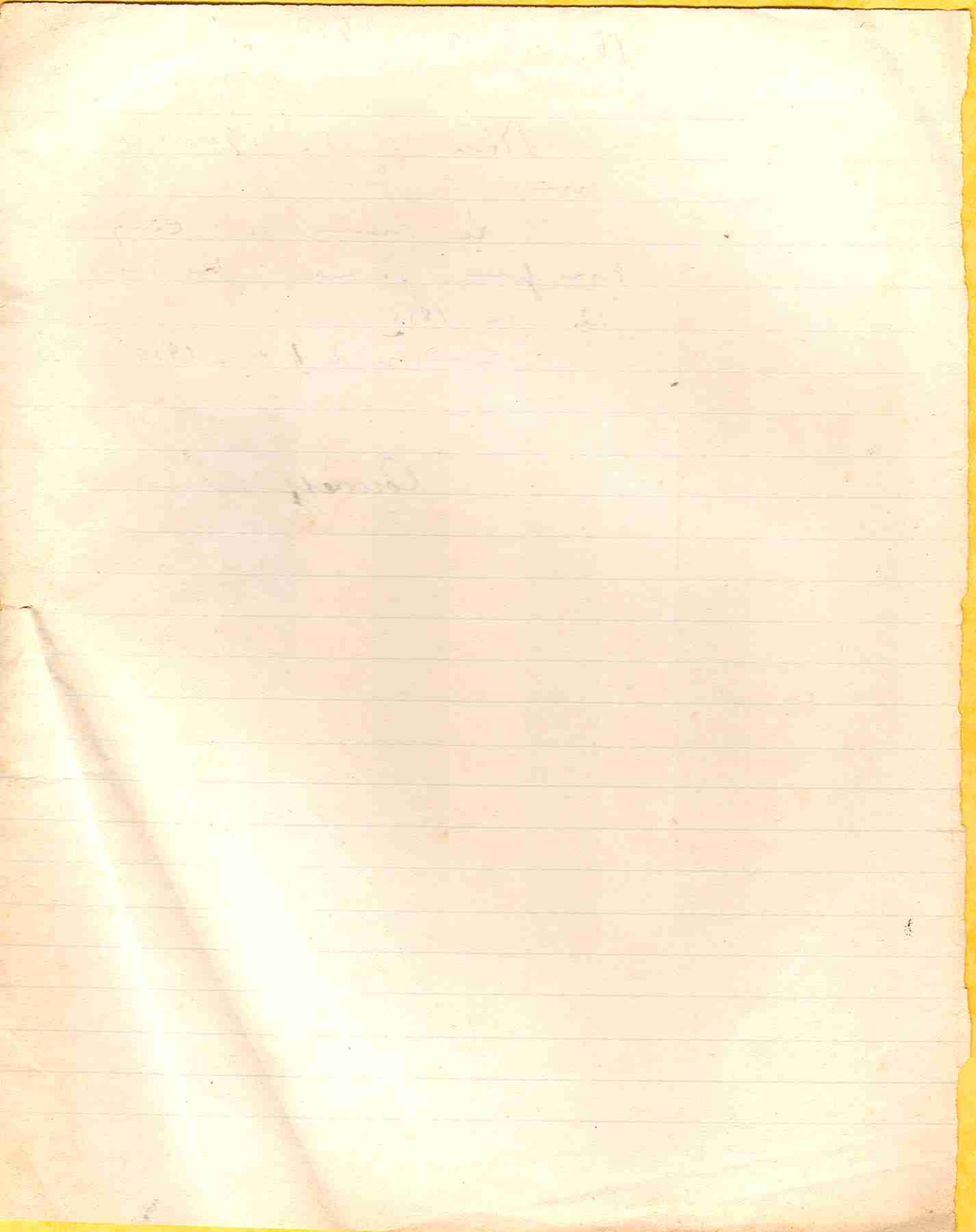
Chaurin



1000 2nd Avenue
New York City
The following is a list of
the names of the persons

who have been
found guilty of
the crime of
murder

16



Fourniture
de charbon pour la Cimenterie

Monsieur - Monsieur, du Bureau de l'Administration

1 ^{re} 1. Voy. le 20 juillet 1886 (Chambray)	19.00
2 ^e 1. Voy. le 28 juillet 1886 - (Chambray)	19.00
3 ^e 1. Voy. le 5 août 1886 -	18.00
	56.00
4 ^e 1. Voy. le 12 août 1886 -	10
	56.10

à quito le 13 août 1886

E. H. H. H.



181

12 Dec. 1886

99

J. Souffray Jean Marolles
de Bessan, en d'Evanday
Reconnait avoir reçu de
M. Souffray, notaire en d'Evanday
la somme de dix mille francs
pour solde d'un prêt de cent
francs pour la commune
Evanday le 12 de 1886



Marolles

19
2 Oct. 1883

Colony of

of the
of the
of the
of the
of the

La somme de cinquante. six
pour cinquante centes pour
payer cette somme le 1847.

Comptroller



2
 1
 2
 4
 1
 2
 2
 2
 2

21

31 Oct 1884

—

ATP DORNE

SOCIÉTÉ ANONYME
DES HAUTS FOURNEAUX & FONDERIES
DU VAL D'OSNE.

BOULEVARDS
VOLTAIRE. 58.
& RICHARD-LENOIR, 95 & 97

à Paris

CAPITAL SOCIAL RÉALISÉ 2.500.000.

Anciennes Maisons

J.P.V. André et J.J. Ducel et Fils

Créateurs de l'Industrie de la Fonte d'Art.

Adressez les lettres
à l'Administrateur Délégué

Société Anonyme des Hauts Fourneaux & Fonderies du
VAL D'OSNE

Paris, le 6 Octobre 1887

Monsieur

Nous avons l'honneur de vous remettre le relevé des fournitures
que nous vous avons faites du 1 Juillet au 30 Septembre
Il s'élève à F. 311. 60

Pour nous couvrir de cette somme nous venons d'émettre sur vous
notre mandat au 31 Octobre 1887.

Nous vous prions de prendre note de cette disposition et de lui
réserver tout accueil.

NOTA :

Si dans les dix jours qui sui-
vront le présent avis nous n'avons
pas reçu contre ordre la traite
sera faite du montant et à l'éché-
ance indiquée.

Dans l'attente de vos ordres.

Nous avons l'honneur de vous saluer

P. P. O. DE L'ADMINISTRATEUR DÉLÉGUÉ

Doit Monsieur

Jenibrier
Echandelys par St Germain l'Hermin. L. d. D.

Serin. J.
Notaire

Lith. Georges Schlatter et fils, r. du Petit Carreau. 26 - N° 4

1887
Juillet

22

Notre facture de ce jour

311 60

Tous Effets et papiers de Banque remis en paiement doivent, sous peine de refus être créés ou passés à l'ordre de la Société Anonyme des Hs Fourneaux & Fonderies du Val d'Osne.

C 28/6/87
39

Echandelys 3184

311.60

SOCIÉTÉ ANONYME
DES HAUTS FOURNEAUX & Fonderies

DU VAL D'OSNE
BOULEVARD
VOLTAIRE 58
& RICHARD-LENOIR 95 & 97
à Paris

CAPITAL SOCIAL RÉALISÉ 2.500.000

Anciennes Maisons

J.P.V. André et J.J. Ducel et Fils

Créateurs de l'Industrie de la Fonte d'Art.

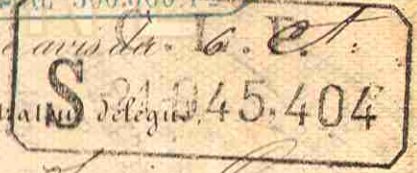


VAL D'OSNE

NEUVES-MAISONS

CAISSE COMMUNALE DU QUESNAY

SOCIÉTÉ ANONYME CAPITAL 500.000 FRS



le 12 Octobre 1887 B.P.F. 311.60
Le Créateur du Mandat à l'Ordre de nous verser la Somme de
Trois cent treize francs 60 c.
Valeur en compte et que passerez suivant notre avis de
Monsieur Genebrier
à Echandelys par St Germain l'Hermin
Dpt. Luy de Dome
F. 515.
sans compte de retour
1888

18

Dr. J. A. D. 1887

le 20

Valeur	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60	61	62	63	64	65	66	67	68	69	70	71	72	73	74	75	76	77	78	79	80	81	82	83	84	85	86	87	88	89	90	91	92	93	94	95	96	97	98	99	100
1	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60	61	62	63	64	65	66	67	68	69	70	71	72	73	74	75	76	77	78	79	80	81	82	83	84	85	86	87	88	89	90	91	92	93	94	95	96	97	98	99	100

Compt.
le
Gav.

120M2
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100
101
102
103
104
105
106
107
108
109
110
111
112
113
114
115
116
117
118
119
120
121
122
123
124
125
126
127
128
129
130
131
132
133
134
135
136
137
138
139
140
141
142
143
144
145
146
147
148
149
150
151
152
153
154
155
156
157
158
159
160
161
162
163
164
165
166
167
168
169
170
171
172
173
174
175
176
177
178
179
180
181
182
183
184
185
186
187
188
189
190
191
192
193
194
195
196
197
198
199
200
201
202
203
204
205
206
207
208
209
210
211
212
213
214
215
216
217
218
219
220
221
222
223
224
225
226
227
228
229
230
231
232
233
234
235
236
237
238
239
240
241
242
243
244
245
246
247
248
249
250
251
252
253
254
255
256
257
258
259
260
261
262
263
264
265
266
267
268
269
270
271
272
273
274
275
276
277
278
279
280
281
282
283
284
285
286
287
288
289
290
291
292
293
294
295
296
297
298
299
300
301
302
303
304
305
306
307
308
309
310
311
312
313
314
315
316
317
318
319
320
321
322
323
324
325
326
327
328
329
330
331
332
333
334
335
336
337
338
339
340
341
342
343
344
345
346
347
348
349
350
351
352
353
354
355
356
357
358
359
360
361
362
363
364
365
366
367
368
369
370
371
372
373
374
375
376
377
378
379
380
381
382
383
384
385
386
387
388
389
390
391
392
393
394
395
396
397
398
399
400
401
402
403
404
405
406
407
408
409
410
411
412
413
414
415
416
417
418
419
420
421
422
423
424
425
426
427
428
429
430
431
432
433
434
435
436
437
438
439
440
441
442
443
444
445
446
447
448
449
450
451
452
453
454
455
456
457
458
459
460
461
462
463
464
465
466
467
468
469
470
471
472
473
474
475
476
477
478
479
480
481
482
483
484
485
486
487
488
489
490
491
492
493
494
495
496
497
498
499
500
501
502
503
504
505
506
507
508
509
510
511
512
513
514
515
516
517
518
519
520
521
522
523
524
525
526
527
528
529
530
531
532
533
534
535
536
537
538
539
540
541
542
543
544
545
546
547
548
549
550
551
552
553
554
555
556
557
558
559
560
561
562
563
564
565
566
567
568
569
570
571
572
573
574
575
576
577
578
579
580
581
582
583
584
585
586
587
588
589
590
591
592
593
594
595
596
597
598
599
600
601
602
603
604
605
606
607
608
609
610
611
612
613
614
615
616
617
618
619
620
621
622
623
624
625
626
627
628
629
630
631
632
633
634
635
636
637
638
639
640
641
642
643
644
645
646
647
648
649
650
651
652
653
654
655
656
657
658
659
660
661
662
663
664
665
666
667
668
669
670
671
672
673
674
675
676
677
678
679
680
681
682
683
684
685
686
687
688
689
690
691
692
693
694
695
696
697
698
699
700
701
702
703
704
705
706
707
708
709
710
711
712
713
714
715
716
717
718
719
720
721
722
723
724
725
726
727
728
729
730
731
732
733
734
735
736
737
738
739
740
741
742
743
744
745
746
747
748
749
750
751
752
753
754
755
756
757
758
759
760
761
762
763
764
765
766
767
768
769
770
771
772
773
774
775
776
777
778
779
780
781
782
783
784
785
786
787
788
789
790
791
792
793
794
795
796
797
798
799
800
801
802
803
804
805
806
807
808
809
810
811
812
813
814
815
816
817
818
819
820
821
822
823
824
825
826
827
828
829
830
831
832
833
834
835
836
837
838
839
840
841
842
843
844
845
846
847

[Handwritten signature]

ALCORN DE
VEUR EN COMPTE
MAISONS LE

Valerius C. Comatus

Administrateur Délégué
Valentin
Directeur de

PAYEZ À L'ORDRE DE M.

Donnell-Darwin

Die des FÖHR'S 1 CORF

Behrens



N^o 22

Compte au freres L'adon pour la

cinquiesme

Compte Des sieurs Gibon
pour le Cimetière

1886	Le premier juillet 1886 payé	900.00	
	Intérêts au 1 ^{er} janvier 1887	22.50	922.50
	Le premier 9 ^{bre} 1886 payé	100.00	
	Intérêts au 1 ^{er} janvier 1887	0.89	100.89
	Le 24 + 1 ^{er} 1886 payé	60.00	60.00

Total au 1 ^{er} janvier 1887	1083.39
Intérêts de cette somme au 1 ^{er} janvier 1888.	54.17

Total	1137.56
-------	---------

1887.	23 février 1887 payé	240.00	
	Intérêts	10.00	250.00
	5 juin 1887 payé	100.00	
	Intérêts	2.90	102.90
	20 juin 1887 payé	60.00	
	Intérêts	1.60	61.60
	18 + 1 ^{er} 1887	50.00	50.00
	+ 1 ^{er} 1887 payé aux Gibon en frais d'act	218.00	218.00

Total au 1 ^{er} janvier 1888	682.50
Rappel du total ci. Devant.	1137.56

Total définitif.	1820.02
------------------	---------



Entre la Seigneurie

1. M. Goussier, agissant comme
maire de la commune de Belandry,
2. M. Victor Gidon, maire,
Donneur en faveur, comme de Belandry,
ont été faits le convention
suivante:

1. Le M. Gidon s'oblige à exécuter
la plantation de portails du cimetière communal
en plan et en dimensions indiqués par M.
Goussier.

2. Le cube de la pierre pour
la construction de la croix à Belandry sera
payé à raison de quarante francs le mètre
cube;

3. La taille de cette même pierre sera
payée à raison de six francs le mètre cubique;

4. La pose de ces pierres sera faite
par le M. Gidon et sera payée à la pierre et
raison de 4.50 francs par mètre.

5. Le travail sera réglé par l'arrêté
qui désignera le comité municipal;

6. Toutes les pièces jusqu'à la fin
de l'année et la pierre qui n'y a été travaillée
devront être finies d'ici au 15 septembre prochain.

~~7. Le travail sera réglé par l'arrêté
qui désignera le comité municipal
qui sera payé par la commune
de Belandry;~~

8. Les cubes de pierre seront au
maximum quinze mètres cubes par an
et les travaux seront payés par la commune
à raison de six francs le mètre.

9. Le cube de la pierre sera fait en pierre

Simoney ayant ~~été~~ la haronne 1e la bar.
et elle pour payer à moi la tour pour la
mille l'année pour telle ou telle autre raison. L'année
sans plus.

q^e la diligence me sera sans la tour
mais la réception.

Donc double à l'annuel de la tour
pour me me me me me vingt-cinq.

Simoney

Gibson

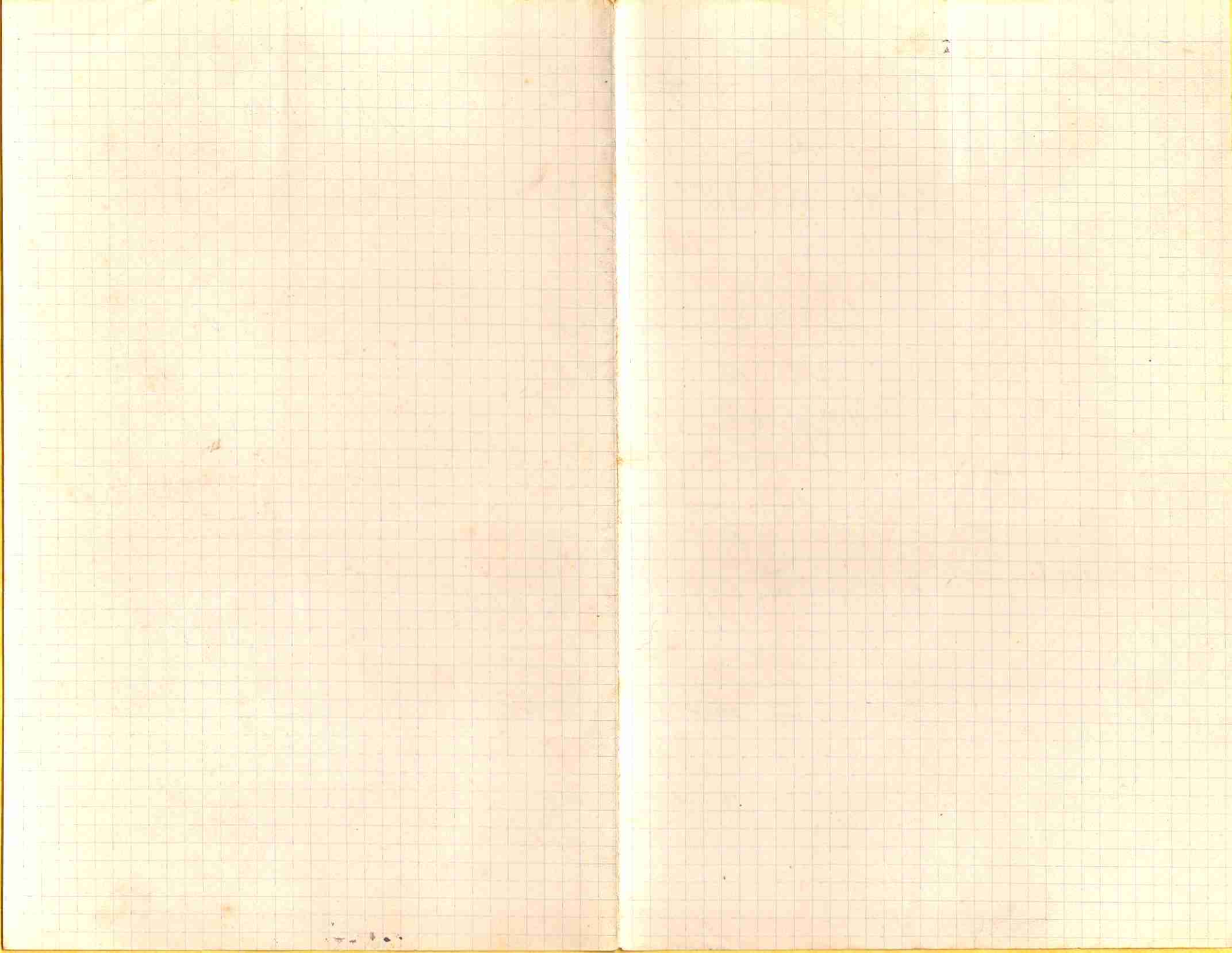


Cube

bases	$0.70 + 0.70 + 0.60 = 2.94$	$0.294 \times 6 = 1.784$	1.784
colonnes droites ou d'angles des entablements	$0.60 + 0.60 + 1 + 6 = 2.16$		2.160
entablement des colonnes	$0.70 + 0.70 + 0.17 \times 6 = 0.492$	soit 0.500	0.500
Colonnes d'angles isolées	$0.50 + 0.50 + 1.20 \times 4 = 1.20$		1.200
Colonnes de portail isolées	$0.53 + 0.53 + 1.50 + 2 = 0.843$		0.843
chapiteaux des angles	$0.66 + 0.66 + 0.30 + 4 = 0.522$		0.523
chapiteaux de portail	$0.72 + 0.72 + 0.27 + 2 = 0.260$		0.260
Entablements des murs droits	$0.70 + 0.60 + 0.17 + 2 = 1.560$		1.560
Entablements des murs circulaires	$1.97 + 0.60 + 0.17 + 2 = 1.010$		1.010
pièces en saillies et pierres en dessous des colonnes	évaluées à 0.444		0.444
Total du cube		10.284	10.284
Pracellous jusqu'au saubannement		23.20	

Total du cube 10.284

Pracellous jusqu'au saubannement 23.20



Da g yun

pour le Simaitiere

1890

Compte des journées
maccous pour les munes
du Simaitiere

4 hommes une demie journée
ce qui fait

2 journées

le 10 4 journées

le 11 3 journées

le 12 1 journée

7. in 14 la 1^{re} semaine

le 14 1 journée

le 15 1 journée

le 16 1 journée

le 17 1 journée

le 18 1 journée

le 19 1 journée

29

le 22 3 journées

le 24 1 journée

le 25 1 journée

le 26 1 journée

19 la 3^{me} semaines

29 la 2^{me} semaines

14 la 1^{re} semaines

total 98 journées

Aug, 8^{bre} pour le Simaitiere

1886

28
29
8370m

pour placement des pierres

le 1	3	hommes	1 1/2	journée
le 6	3	hommes	3	journée
le 7	-	-	4	journée
le 8	-	-	4	journée
le 9	-	-	4	journée

2^m Semaine

le 11	2	hommes	2 1/2	journes
le 12	2	hommes	3	journée
le 13	2	hommes	3	journes

Journa de 8.00m

22
18
Gidon 346

Compte avec le frère Gerson

1 ^{re} taille	133. mètre	à 6 f.	798.00.
2. Entretien	10.28	à 40 f.	411.00.
3. Soudure	23.35	à 3 f.	70.00.
4. 98 journées	à 4 f.		441.00
			1720.00

Gage à un frère Gerson

1 ^{re} le 1 ^{er} janvier 1886	900.00.
2. le	200.00
3. le 1 ^{er} nov. 1886	100.00.
4. le 1 ^{er} jan. 1887	100.00
5. le 20 jan. 1887	60
	1360.00

Compte du sieur Gerson, tailleur à Paris

Il est dû par le cordon	1720.00
pour les maxims et le pour le linge ou le baron	140.00
	1860.00

Il a été payé par M. Gerson

1 ^{re} le 1 ^{er} janvier 1886	900.00
2. le 1 ^{er} nov. 1886	100.00.
3. le 23 jan. 1887	300.00.
4. le 1 ^{er} jan. 1887	100.00
5. le 20 jan. 1887	60.00.
6. le 18 fév. 1887	50.00

7. 7 jan. 1887

1510.00	1728.00
218.00	
1728.00	132.00

Bon pour soixante francs Givier

de june to june 1882

Recd 1-11-1900

2. value per human 2.

Quincy

La Pierre de l'Église de la

valer

Evening to Jan 1886 1887



100

100

100

100

Reçu de M. Gensberg, maître à
 Emansberg, pour un
 la somme de cinq cents francs
 valeur sur les travaux de l'émancipation.
 Emansberg le 2^m juillet 1886.

Gensberg



Voucher Gensberg

Reçu de M. Gensberg, maître à
 Emansberg,

1^{re} le 24 déc. 1886.

60.00

2^e le 23 février 1887

240.00

Total deux cents francs

à verser sur les travaux de l'émancipation

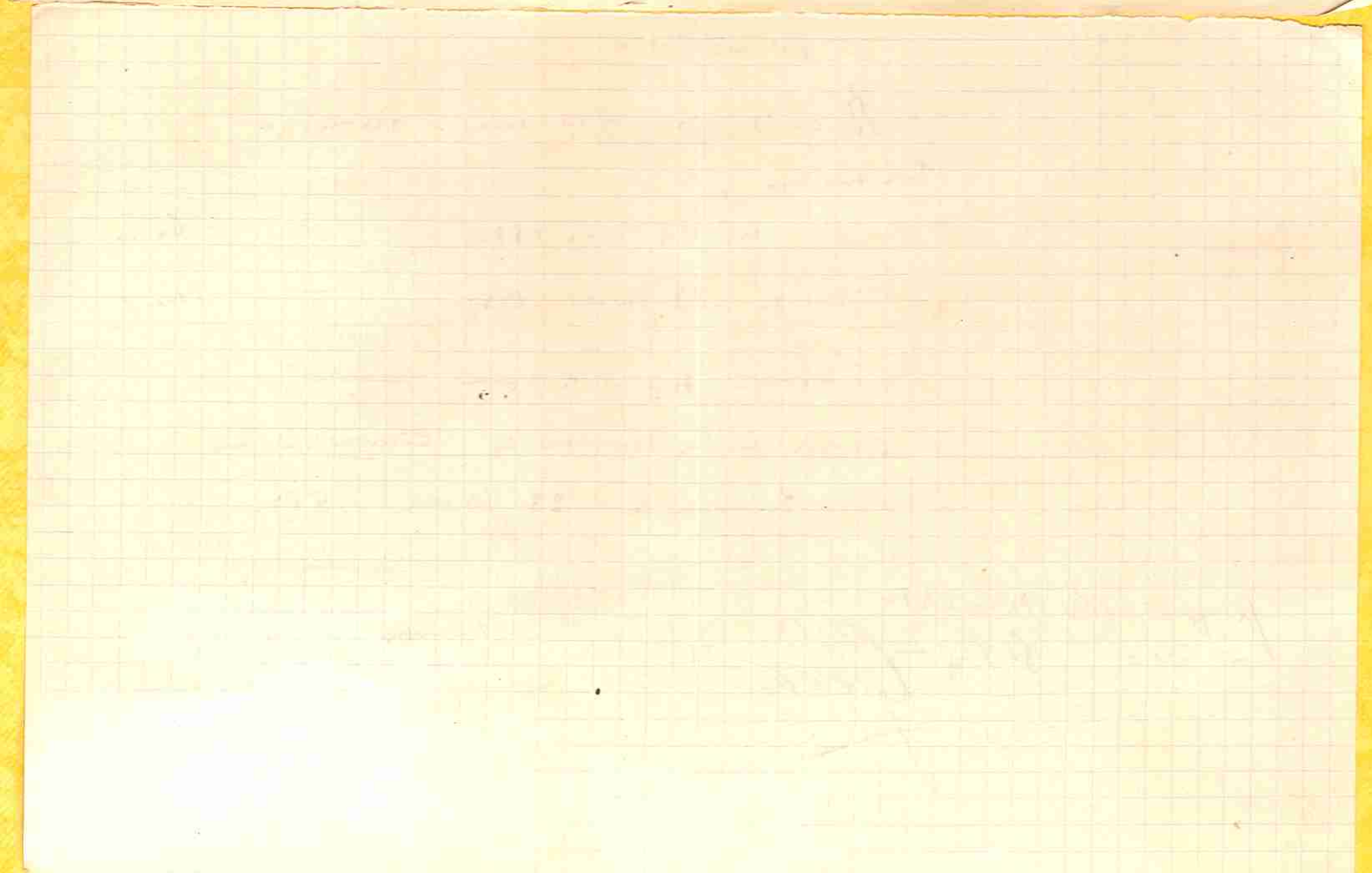
Emansberg le 23 février 1887.

Payé le 18 déc 1886
 à Gensberg

Gensberg

(V. Gensberg)





Rouge à la Gironde, ~~est~~ un -
 Encre

du son - en France - un
 sur la coupe de l'incense -

Encre C 1^{re} nov. 1886.



achendellis po arse pimitiere le 29		
septembre 1884 le jeudi une journal et un		
le 20	vendredit une journal et un	12
le 21	samedit une journal et un	22
le 22	dimanche une journal et un	110
le 23	lunedit 2 journaux	44
le 24	mardit 2 journaux	44
le 25	mercredit 2 journaux	44
le 26	jeudredit 2 journaux	44
le 27	vendredit 2 journaux	44
le 28	samedit 2 journaux	44
le 29	dimanche 2 journaux	44
le 30	lunedit 2 journaux	44
le 1	mardit 2 journaux	44
le 2	mercredit 2 journaux	44
le 3	jeudredit 2 journaux	44
le 4	vendredit 2 journaux	44
le 5	samedit 2 journaux	44
le 6	dimanche 2 journaux	44
le 7	lunedit 2 journaux	44
le 8	mardit 2 journaux	44
le 9	mercredit 2 journaux	44
le 10	jeudredit 2 journaux	44
le 11	vendredit 2 journaux	44
le 12	samedit 2 journaux	44
le 13	dimanche 2 journaux	44
le 14	lunedit 2 journaux	44
le 15	mardit 2 journaux	44
le 16	mercredit 2 journaux	44
le 17	jeudredit 2 journaux	44
le 18	vendredit 2 journaux	44
le 19	samedit 2 journaux	44
le 20	dimanche 2 journaux	44
le 21	lunedit 2 journaux	44
le 22	mardit 2 journaux	44
le 23	mercredit 2 journaux	44
le 24	jeudredit 2 journaux	44
le 25	vendredit 2 journaux	44
le 26	samedit 2 journaux	44
le 27	dimanche 2 journaux	44
le 28	lunedit 2 journaux	44
le 29	mardit 2 journaux	44
le 30	mercredit 2 journaux	44
le 31	jeudredit 2 journaux	44

400.

700.

1500.

106
6
30

10
240
1300

400
800

103
6
48

anewill

M terre pierre Mai

le 29	vendredis	2	jours
le 30	samedi	2	jours
le 1	dimanche	1	jour
le 2	lundi	2	jours
le 3	mardi	2	jours
le 4	mercredi	2	jours
le 5	jeudi	2	jours
le 6	vendredi	2	jours
le 7	samedi	2	jours
le 8	dimanche	1	jour
le 9	lundi	2	jours
le 10	mardi	2	jours
le 11	mercredi	2	jours
le 12	jeudi	2	jours
le 13	vendredi	2	jours
le 14	samedi	2	jours
le 15	dimanche	1	jour
le 16	lundi	2	jours
le 17	mardi	2	jours
le 18	mercredi	2	jours
le 19	jeudi	2	jours
le 20	vendredi	2	jours
le 21	samedi	2	jours
le 22	dimanche	1	jour
le 23	lundi	2	jours
le 24	mardi	2	jours
le 25	mercredi	2	jours
le 26	jeudi	2	jours
le 27	vendredi	2	jours
le 28	samedi	2	jours
le 29	dimanche	1	jour
le 30	lundi	2	jours

Comptoir

Mun ou limasine =

Compte réglé avec Billyn

Les frais Billyn à Comptoir \$60.00 en
batterie ou 80 toises à raison de 7.50 par. \$60.00

Il a reçu en somme par cette somme de cinq cents
soixante francs.

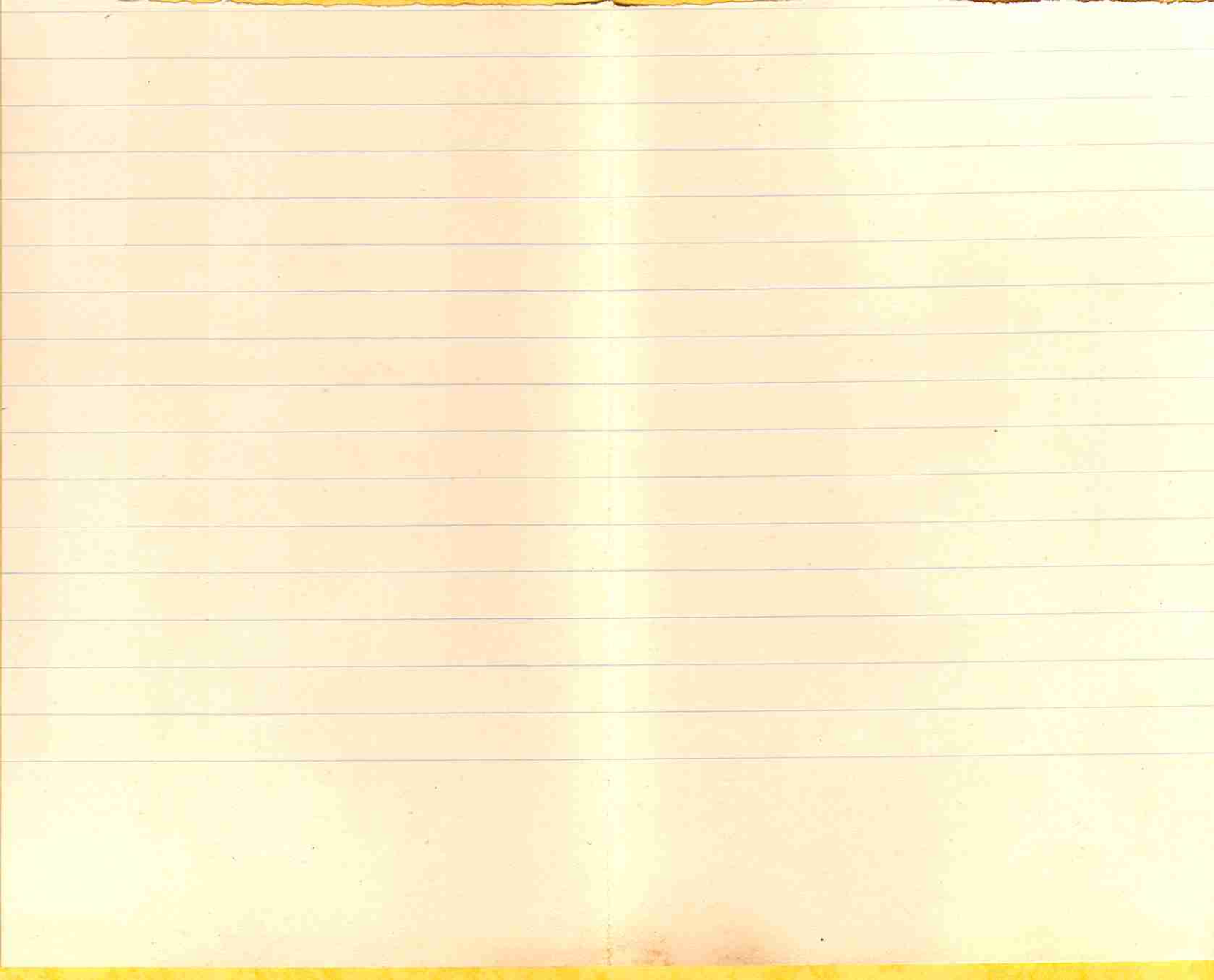
Quatre-vingt le 15 novembre 1884.

Du \$60.00

Reçu 267.00

313.00

à payer sur
le nouveau compte



Memoire de la Commission

2 nov. 1884

Les journaux Des mœurs
et mœurs / pour la classe
des enfants / 1884

25	jeudi	1	jeune
26	vendredi	1	jeune
27	samedi	1	jeune
29	dimanche	1	jeune
30	lundi	1	jeune
1	mardi	1	jeune
2	mercredi	1	jeune
3	jeudi	1	jeune
4	vendredi	1	jeune
5	samedi	1	jeune

Cintre d'échaude

Mur de vers le p^{re} de m^e Genebrier

longueur 66^m 70 - largeur ou hauteur 2^m 20

$$66^m 70 \times 2^m 20 = 146^m 74$$

146^m 74

Mur du côté est

1^{re} — longueur 31^m 70, hauteur 2^m 20

$$31^m 70 \times 2^m 20 = 69^m 74$$

69^m 70

2^{de} — longueur 37^m hauteur 1^m 90

$$37^m \times 1^m 90 = 70^m 30$$

70. 30

joindre mt les anciens murs

1^{re} — 34^m de long mt $\frac{0^m 60}{2}$ ou 0^m 30

$$34 \times 0^m 30 = 10^m 20$$

10. 20

2^{de} — 38^m 50 mt $\frac{0^m 66}{2}$ ou 0^m 33

$$38^m 50 \times 0^m 33 = 12^m 70$$

12. 70

fosse ou tranchée en vers le portail

17^m de long mt 0^m 60

$$17 \times 0^m 60 = 10^m 50$$

10. 50

Total $\frac{320^m 9}{4}$ ou 80 toises

320^m 14

7^f
20
60
25
310

Reçu s. n. Gembier, m. à Ennassay,
la somme de quarante francs à valoir sur
les travaux de m. n.

Ennassay le 10 février 1882.



Nous soussignés Antoine Gileux-jon,
maître, soussigné au nom de Gileux-
jon Anvers,

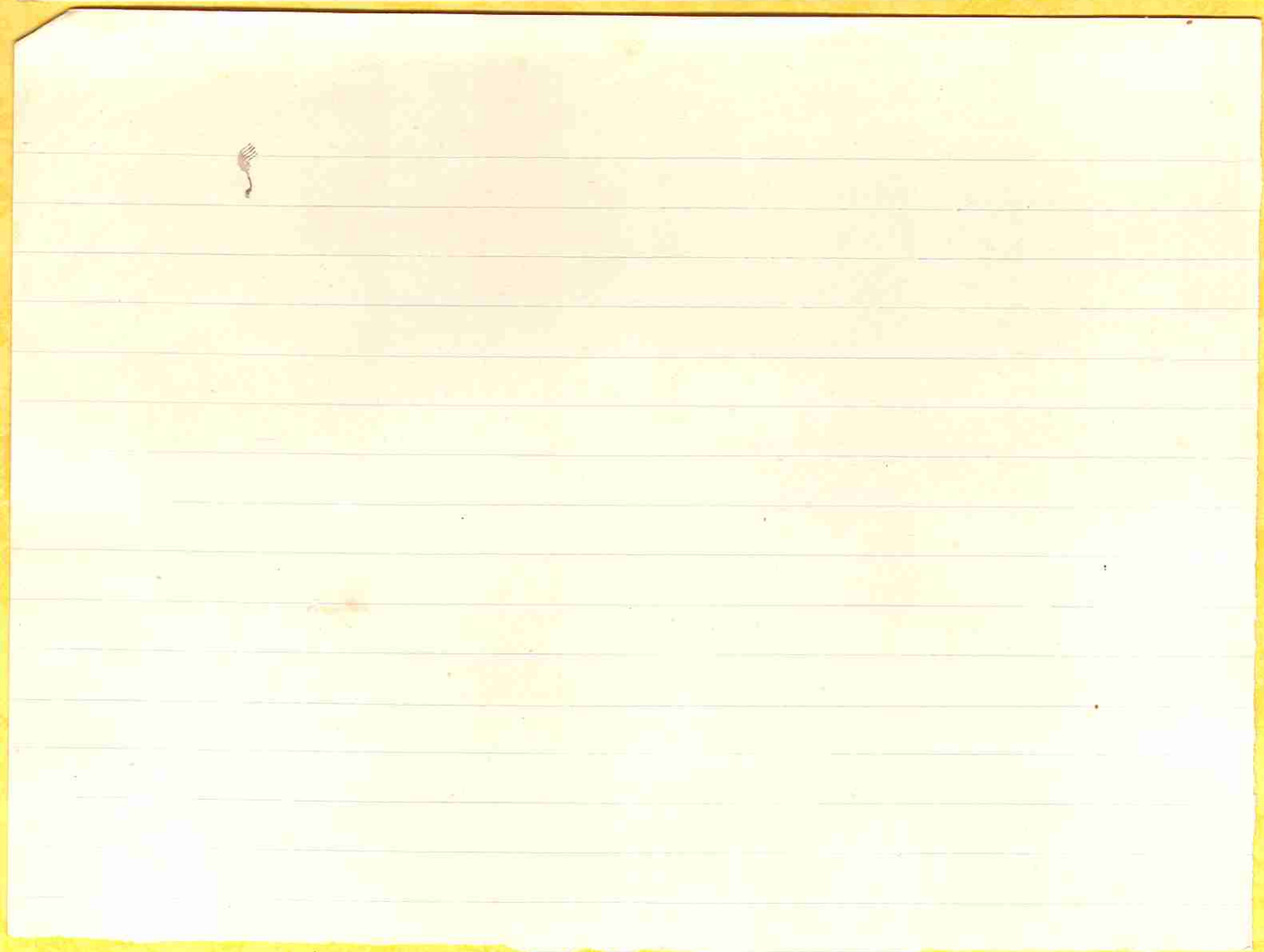
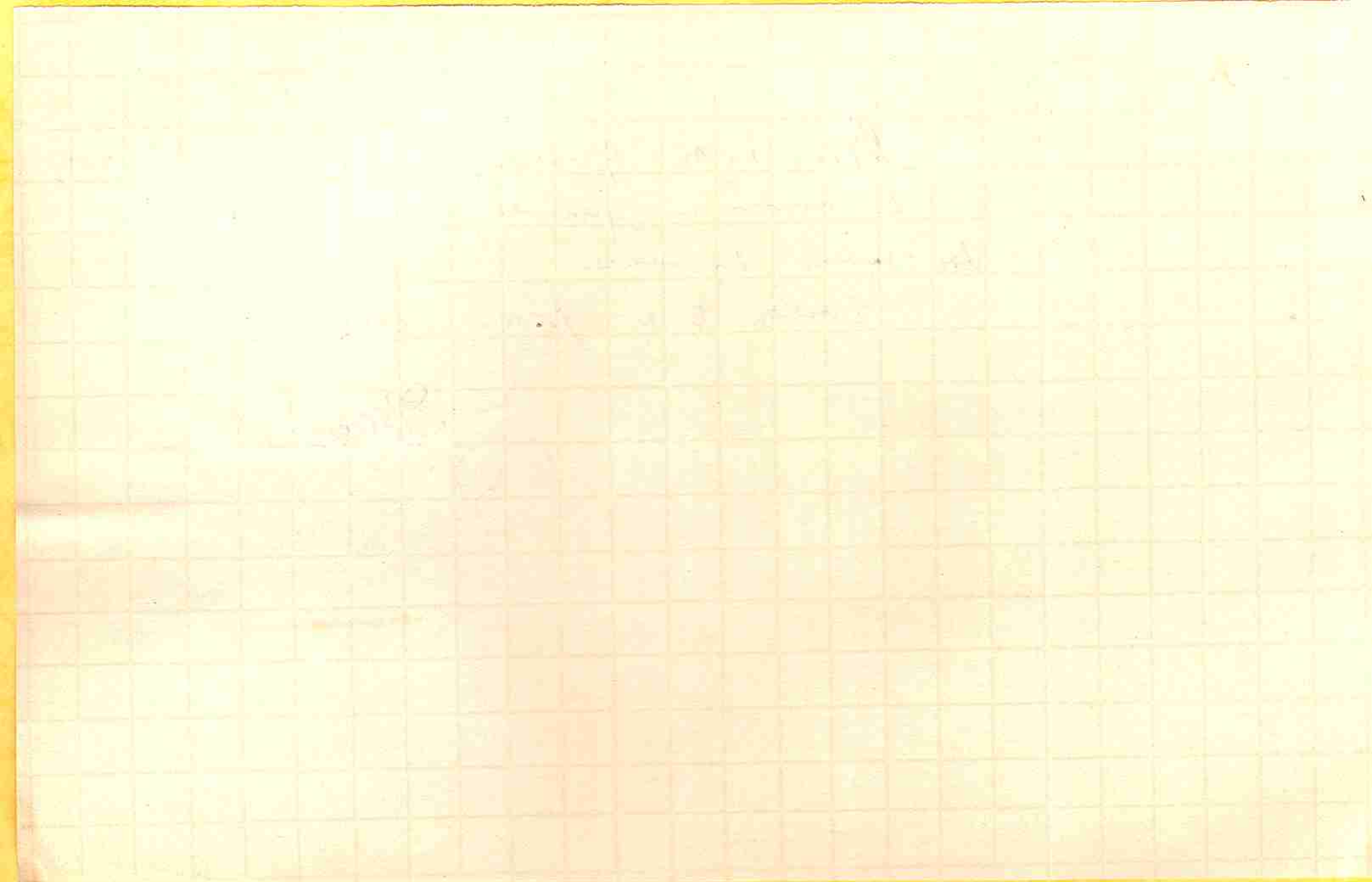
ouvriers, ont reçu de M.
Gembier, maître de Ennassay,

la somme de deux cent
vingt francs à valoir sur les travaux de
construction.

Ennassay le 2 déc. 1883.



L'employé deux cent quarante-sept francs, 34 centimes
que M^e Gembier a reçu sur la subvention
de M. Leroy. (réglé le 22 août 1884)



14 nov-1884

Reçu de M. Gendreau, maître
d'ouvrage

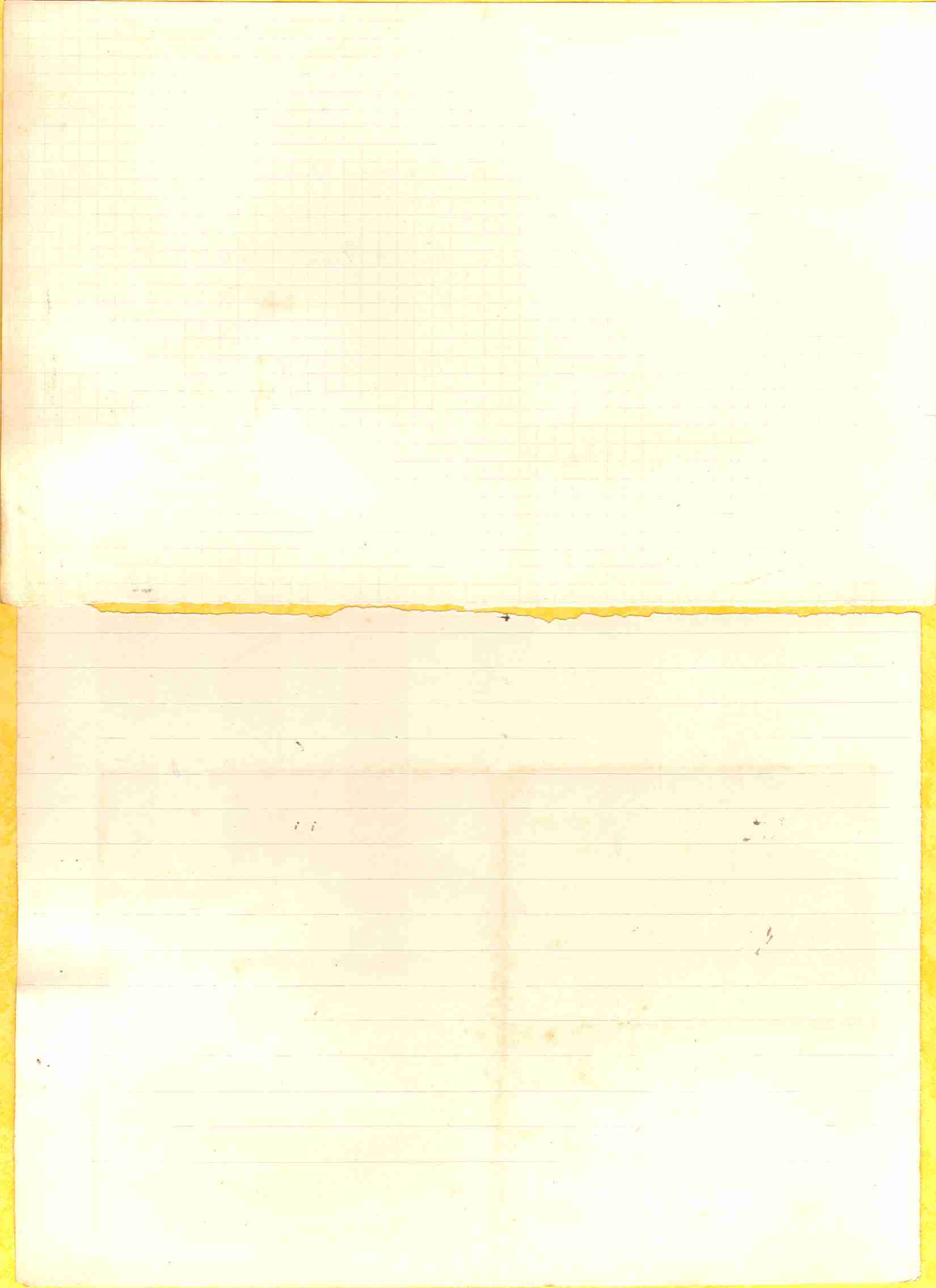
La somme de cinq francs à valoir
sur les travaux

Endors L 14 Sept - 1884



Reçu de M. Gendreau, maître d'ouvrage,
la somme de trois cent cinquante francs
à valoir sur le bâtiment en construction.
Endors L 2 nov. 1884.





Notes de journées

pour taucher les procelles ou les faire
dans le Bois Grand état

avril 1886

le	10	avril a deux hommes	02	journées
le	12	avril a deux hommes	02	
le	13	avril a deux hommes	02	
le	14	avril a deux hommes	02	
le	15	avril a deux hommes	02	
le	16	avril a deux hommes	02	
le	17	avril a deux hommes	02	

juin 1886 pour construire les nours

le	9	juin a quatre hommes	02
le	10	juin a quatre hommes	04
le	11	juin a trois hommes	03
le	12	juin a cinq hommes	05
le	14	juin a cinq hommes	05
le	15	juin a cinq hommes	05
le	16	juin a quatre hommes	04
le	17	juin a cinq hommes	05
le	18	juin a cinq hommes	05
le	19	juin a cinq hommes	05
le	22	juin a trois hommes	03
le	24	juin a quatre hommes	04
le	25	juin a quatre hommes	04
le	26	juin a quatre hommes	04
total			72 a rapporter

ad / 8bre 1886

le f	8bre	a trois hommes un jour et demi
le f	8bre	a trois hommes - une journée et demie
le 6	8bre	a trois hommes trois journées
le 7	8bre	a quatre hommes quatre journées
le 8	8bre	a quatre hommes quatre journées
le 9	8bre	a quatre hommes quatre journées
le 11	8bre	a quatre hommes 3 journées et demie
le 12	8bre	a trois hommes trois journées
le 13	8bre	a trois hommes trois journées
		total 26 journées
		a rapporter 72
		total 98 journées

12 m 168	20	168	19
	81	1280	65
	69	28	38
	164	580	90
	65 60	22.5	54
		1500	630
		28500	13860
			180
			14010

23/

M^e, soussigné, Benoit
Berthelay, aubergiste à Echandehys,
reconnais avoir reçu de M^{rs}.
Grosbrier, maire de la commune
d'Echandehys, la somme de
douze francs pour vin que
j'ai fourni aux ouvriers qui
ont travaillé au cimetière.

Fait à Echandehys, le
huit octobre mil huit cent
quatre-vingt-cinq.

Berthelay



24/

Note en vin pris chez
Coudyran Viallin.

1885 29 litres pris par Rodier
pour le cimetière 1,80 14,80

7^{me} 1886 1/2 litre pris par Rodier
à 0,60 — 2 40

16,90

10

tombé.

17,00

pour agist

Echandehys le 10 mai 1889

De Coudyran Viallin



100

1

$$\frac{5+17}{100}$$

$$0.17$$

$$\frac{5}{0.85}$$

$$1.70$$

$$0.17$$

$$2.15$$

2/ Compté en faveur des maîtres pour la Commune par Douvroux ou^{tr}

12 mai 1884.	1 ton pour la cinstruction	0.50
13 "	3 " "	1.50
23 "	4 " "	2
		4.00

Pour argent le premier Juin 1885

Jourdain

A chau fournie pour le cimetièr

le 28	Juillet	un mètre	18
le 10	Août	un mètre	9
le 18	Juillet	un mètre	18
le 2	Aout	un mètre	18
le 7	Aout	un mètre	18
le 12	Aout	un mètre	18
le 18	Aout	un mètre	18
le 19	Aout	un mètre	18
le 24	Aout	un mètre	18
le 5	septembre	un mètre	18

Cherbourg

Totale ~~711~~ 1818

pour a qui le 18 septembre versus 80

91



24 nov 1884

Monsieur Gombert, maître à
Emmentely,

La somme de cent soixante francs
à valoir sur le compte des transports
Emmentely le 24 nov 1884.

quittance
pour la quittance finie le
30 nov. 1884.



19 juillet 1884

Monsieur Gombert, maître à
Emmentely,

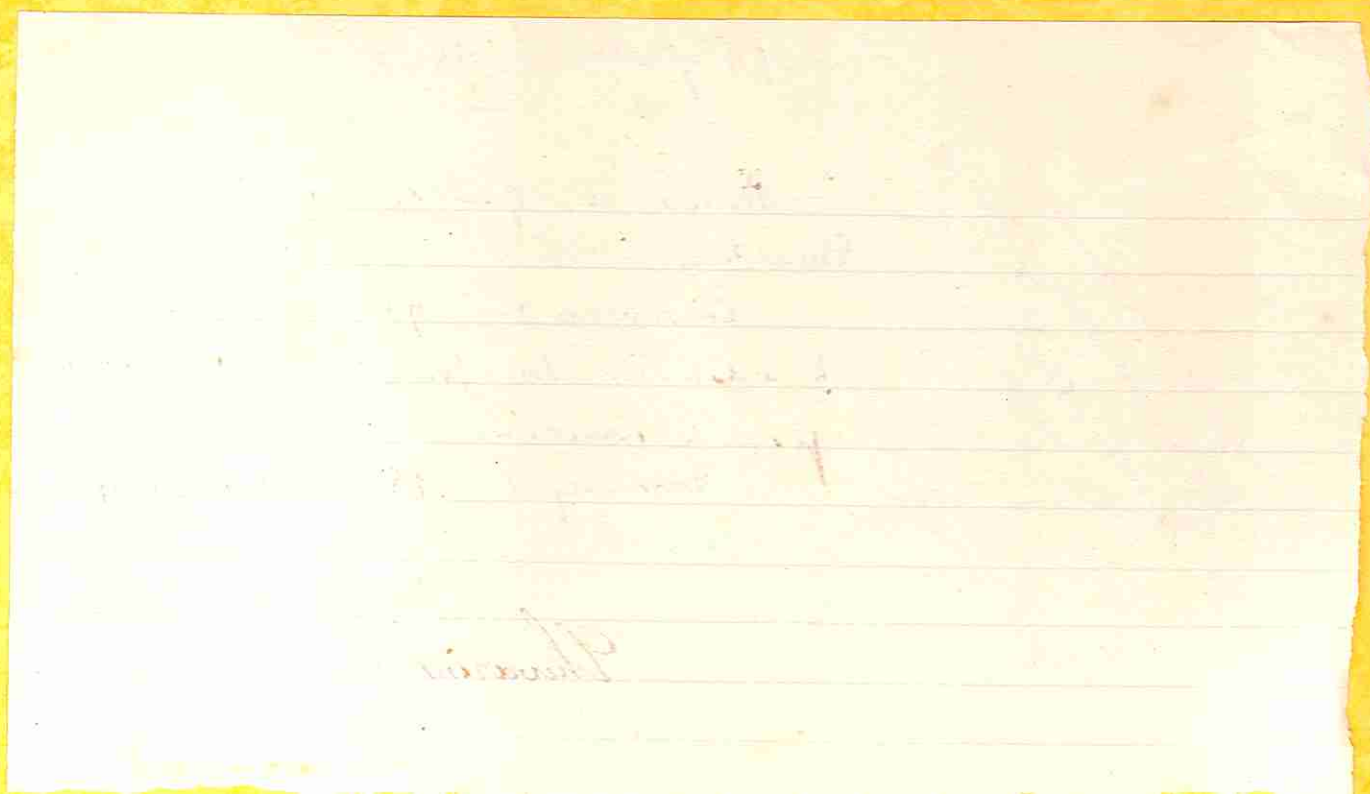
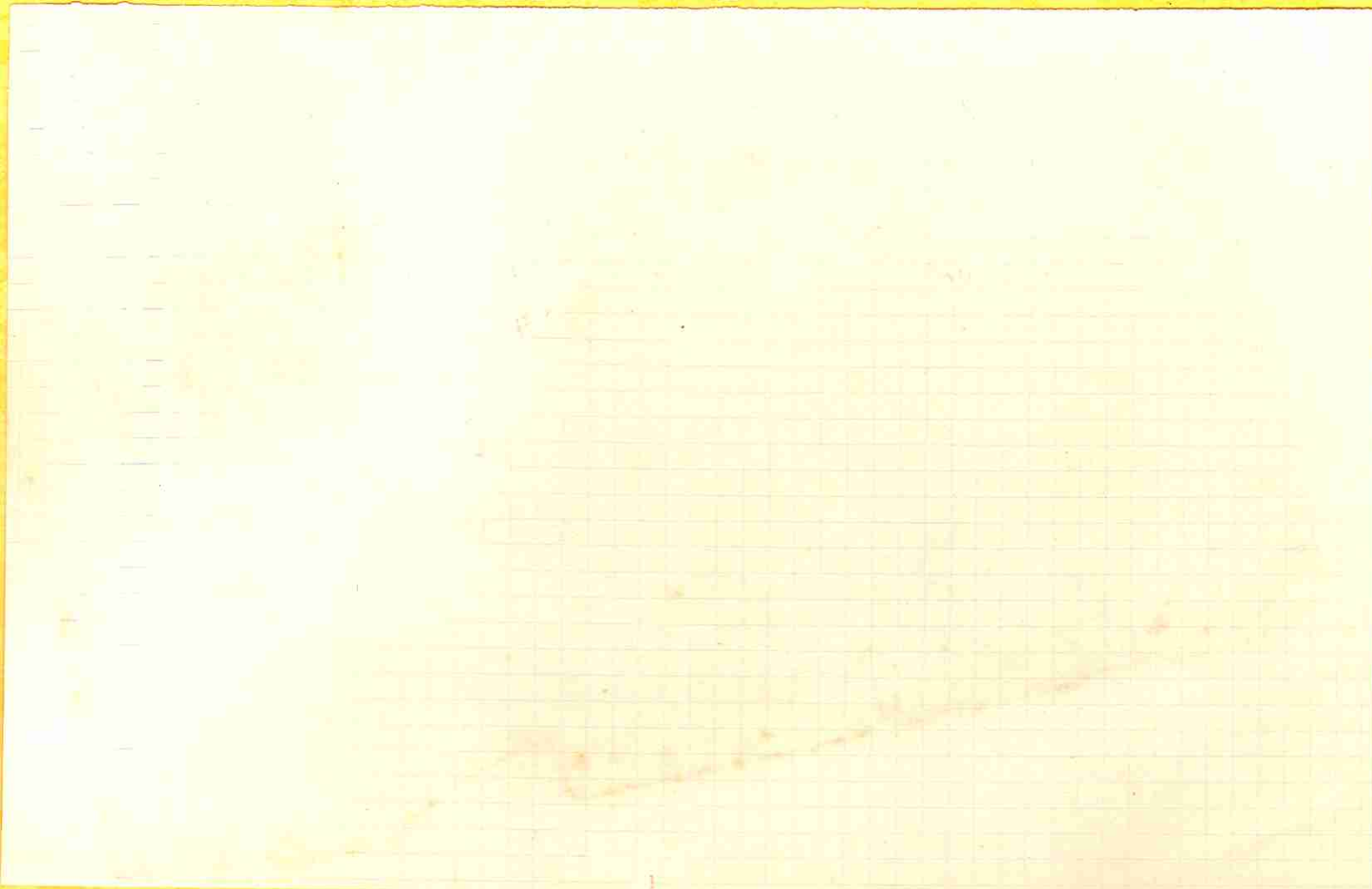
La somme de quatre-vingt francs
à valoir sur les fournitures de charbon
pour la cuisine.

Emmentely le 18 juillet 1884

quittance
pour la quittance finie le
30 nov. 1884.

Chevarin, Chevarin





30 nov. 1884 47

Compte
des fournisseurs faire par
Chevarin, voitures.

1^{er} Chevarin a fourni pour la commune
des vases en ciment - 9 vases
1/2 de chaux à raison de 18 f. soit 171.00

2^e il a fourni pour la commune -
6 vases à 18 f. à 18 f. la pièce 114.00
3 tonnes de gravier 30

285.30

ressu la somme de deux cents quatre
cinq francs pour montant de la note
le 30 novembre 1884

Chevarin



11

Chas. W. Smith
1871

Compte

Des sommes payées par M^r. Genebrier, pour la commune d'Échandely

1 ^{re} Conduite d'un poêle faïence, acheté à Nombert	13. ⁵⁰
2 ^{re} Payé à Marie Rouvet, veuve l'aisse du Moulin de Gery, pour reliquat dû sur la route	6. ⁰⁰
3 ^{re} Payé à Ravaut-Lagat pour journées	7. ⁰⁰
4 ^{re} Payé pour l'abonnement de deux années au journal des Maires à Cubarry	16. ³¹
5 ^{re} Payé à Puisseux, ferblantier au Permet la Varenne, pour réparation à la cheneau de la mairie	11. ¹⁰
6 ^{re} Payé à Benoît Paurillon, plâtrier à St-Germain-l'Herm, pour journées faites dans la maison commune, à la Mairie	16. ²⁵
7 ^{re} Payé à Guérinon pour 50 briques employés aux commodités de la maison d'école de garçons	2. ⁵⁰
8 ^{re} Payé à Russias pour 700 briques employées aux cheminées de la maison commune	13. ⁵⁰
9 ^{re} Retenu pour intérêts pendant 18 mois d'une somme de 2912 ⁵⁰ , que Monsieur Genebrier avait avancée pour payer les terrains de la route du Moulin de Gery	218. ⁴⁰
10 ^{re} Payé à Bucros, ferblantier à St-Germain-l'Herm, pour acquisition de travaux de poêles et conduits, le tout employé au poêle de la maison d'école	9. ⁵⁰
Total à reporter	
	427. ⁵⁶

Report.

427. 86

- 11° Payé à Roux, piqueur, et les Pupion, père et fils, pour journées 34. 50
- 12° Payé à Rouet, maréchal ferrand pour ferrage et transport de porte 10. 60
- 13° Payé pour le déplacement de la croix et divers autres travaux à Rouet 10f. "
- 14° Remis à M^e Guiquandon pour les terrains de la route de Journols 1022. 29
- 15° Payé à Roux de Journols pour supplément de prix de terrain à Journols 60. "
- 16° Payé à Cumes pour placard à la mairie, bois de lits, planches, et arrangements d'une table de classe 146. 60
- 17° Payé à Monsieur Rouchon pour les études préliminaires à travers la forêt, pour lui et ses aides 80. "
- 18° Payé à Coudernas, Jacques de la Parabe pour intérêts d'acquisition du cimetière, en 1881 et 1882 50.
- 19° Payé à Bertheley, entrepreneur, pour honoraires de M^e Chassaing, architecte du presbytère 366. 16
- 20° Payé à Montel pour le portique du gymnase, et clôture du jardin 37. 50
- 21° Payé à Cumes et Bertheley pour parquets et lambourdes de la salle à manger du presbytère 58. 8f
- 22° Payé à Jean Ponchon pour conduite des appareils de gymnastique, de Billon à Echandelys 11. "

Total à reporter 2410. 06

	Report.	2410. ^s 06
23°	Paye à Baulier, Pierre et Laspoux pour indemnité de terrain	11. 2f
24°	Réparation du tambour	7. 2f
25°	Paye à M. ^e Laure Lafont et Souire pour fonde du potager et la cuisine et la maison commune	11. 74
26°	Paye à Dumas, Jean et Chomion pour journées employées à la constatation des usurpations communales	40. "
27°	Paye à Pavillon, plâtrier, de St Germain l'Hermy pour réparations et passage en couleur des armoires bibliothèques de la cure	62. 50
28°	Paye à Clavelier pour indemnité de terrain et la route au bois	12. "
29°	Paye à Dumas sa facture pour bois de lits et différentes fournitures	32. 3f
30°	Paye à Dumas pour les placards de la cure	141. 20
31	Paye à Bourdot, pour 10 années de tambours	20 ^f .
32	Reliquat où est le compte des livres scolaires	4. 11
33	Paye à Pellyre, maçon, pour les murs du cimetière, voir leur note	247. 34

Total 3000^f 00

Cette somme de trois mille
francs a été payée au moyen
de la subvention promise par
Monsieur le Marquis Des Proys

Fact & arrêté en Mairie à Echandey
Le vingt deux avril mil huit cent
quatre vingt quatre.

Deux pour Jourdain
Chalimbert
Saurdet (Rouss) Harrier
Canut, Bourneri

Jourdain

Avenue
de Royat, 5
Clermont Ferrand
Architecte

130 Lth. Ribou-Collay - Clermont - F^a

[illegible]

Département du Puy de Dôme

Arrondissement d'Amber

Commune d'Echandelys

Rapport à l'appui de l'agrandissement
et de la surélévation des murs du cimetière

1^o Le cimetière actuel de la commune d'Echandelys est réellement insuffisant pour la population de cette commune, surtout depuis que les habitants sont autorisés à acheter des concessions. Vu le peu de surface du cimetière, le Conseil Municipal et Monsieur le Maire ont été obligés de refuser jusqu'à présent toute nouvelle concession mortuaire, et ont décidé de faire agrandir le cimetière dans le plus bref délai possible afin d'accéder aux vœux de la population.

2^o Les murs qui entouraient l'ancienne partie du cimetière ont à peine 80 centimètres de hauteur il est donc très urgent qu'ils soient exhaussés de la hauteur des nouveaux murs afin d'arrêter les chiens qui à chaque instant pénètrent dans le cimetière.

3^o Une couverture en tuiles sur les murs est aussi de toute nécessité. Dans nos climats de montagne, l'eau qui coule le long des parements de la maçonnerie fait rapidement tomber le mortier et met à nu les maillons

Il est donc indispensable pour la conservation des
murs de les couvrir avec des huiles et de les enduire d'un
bon crépissage.

Ordi par l'expert-géomètre soussigné.

Constant le 16 mai 1882.

Offhours

Département du Nuy-de-Dôme.

Arrondissement d'Amber

Commune d'Echandelys

Procès-verbal de description d'un immeuble que la commune d'Echandelys se propose d'acquiescer pour être destiné à l'agrandissement du cimetière.

Le an mil huit cent quatre-vingt-deux et le deux mai, nous soussigné Peyssoux Antoine, expert-géomètre demeurant en la ville de Cussat, nommé par Monsieur le Maire à l'effet de procéder à la visite de l'immeuble que la commune d'Echandelys se propose d'acquiescer de Monsieur Jacques Roch Coudeyras, propriétaire, demeurant au hameau de La Parade commune d'Echandelys et de vérifier s'il peut remplir le but que se propose le conseil municipal.

Nous nous sommes transporté sur l'immeuble dont il s'agit pour remplir la mission qui nous a été confiée.

Sur la Désignation, qui nous a été faite par

Monsieur le Maire, nous avons reconnu
que cet immeuble par sa situation, l'accès
parfaitement à l'usage auquel on le destine
l'immeuble dont il s'agit occupe une
superficie de Sept ares soixante centiares, et
se trouve porté sous le numéro 1022 section
du plan cadastral de la commune de
Léhardely.

Cet immeuble soit par sa surface soit
par la qualité du terrain, doit être estimé et
nous l'estimons la somme de cinq cent
dix francs.

En foi de quoi nous avons dressé le présent
procès-verbal en double expédition dont une
sur timbre le jour moi et an que dessus.

Peyroux

Mémoire des travaux du cimetière dont
le payement doit être effectué etc. ---

1° Plans et honoraires de M ^r Ballière architecte	151.50
2° Note de M ^r Pouyet m ^r de fer à Sauxillanges pour fourniture du ciment	91.30
3 Note Morel pour fourniture de sable	6.39
4 Note Clavelier pour conduite des vases et des urnes du cimetière	22.50
5 Note Chaumeix cimenture pour les joints du cimetière	63.50
6 Note Pilleyre maçon à la Parade	
1 ^{re} 383 mètres superficiels à 1 ^r les 4 ^m	620.00
2 ^o 61 journées à 2.25	139.25
3 ^e Fourniture de chaux hydraulique $\frac{2}{3}$ de sac	0.82
4 ^e Note des frères Gidon tailleurs de pierre au Jaladis commune de Condac 1 ^{re} taille 133 ^m à 6 ² 79 8 ⁰⁰	
2 ^e Extraction de la pierre 10 ^m 28 à 41	411.00
3 ^e Soubassement 23 ^m 25 à 3 ⁵	20.00
4 ^e 981 à 4.50	441.50
Total	2911.31
M ^r Genebrier à recu 24.42	24.42
Reste	2926.89

Canton

^{2e}
Saint-Germain l'Hermin
(Roy. de Lorraine)

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil municipal de la
commune d'Échandelys

L'an mil huit cent quatre-vingt-trois, le premier novembre, à trois heures du soir, le Conseil M^{al} de la Commune d'Échandelys, s'est réuni, en session ordinaire, du mois de novembre, sous la présidence de M^e le Maire.

Étaient présents:

M. M. 1^{er} Barrière Claude; 2^e Sauvadet, 3^e Chalimbaud, 4^e Roussel, adjoint, 5^e Bertin, 6^e Bours Jean, 7^e Bouvet Bours, 8^e Tombonne, 9^e Camut, 10^e Gencobrier, maire.

M^e le Maire a exposé au Conseil M^{al}, que depuis deux années au moins, une somme de 1000 a été inscrite au budget pour l'agrandissement du cimetière, et qu'après plusieurs pourparlers, avec le S^r Jacques Roch Coudeyras, de la Parade, ce dernier consent à céder tout ou partie de son terrain à partir du cimetière actuel, jusqu'à la route d'Amber.

Deux projets sont en présence;

D'après le premier projet, le Cimetière aurait eu un agrandissement de 8 ares,

D'après le second, le cimetière serait agrandi de 20 ares;

Après mûre réflexion, M^e le Maire déclare incliner pour le second projet qui permettrait de donner cent soixante quatre concessions à perpétuité, autour des murs.

Si le Conseil M^{al} se contente de l'agrandissement de 8 ares, il sera obligé de fixer le prix des concessions, à un chiffre très élevé, au moins 50^e le mètre carré, ce qui portera la dépense d'une concession, pour une seule personne, à 100, non compris, l'enregistrement, et le timbre.

Si au contraire le Conseil M^{al} penche pour le second projet, (agrandissement de 20 ares, il peut disposer de 174 concessions

qu'il peut laisser au prix de 15^e le mètre, soit 30^e pour le prix d'une concession.

Avec le premier projet, les concessions étant d'un prix très élevé, deviennent le privilège des riches.

Avec le second, les personnes jouissant de la fortune la plus modeste peuvent assurer à leurs parents décedés l'inviolabilité de leur dernière demeure.

Monsieur le Maire, tout en appréciant à leur juste valeur, l'opinion de certains conseillers municipaux qui ne veulent pas surcharger la commune d'une nouvelle surimposition, et font en agissant ainsi, preuve d'une sage et prudente administration, et intimement convaincu que dans cette circonstance, il répond aux sentiments de la grande majorité de la commune, où abondent les fortunes moyennes en demandant l'adoption du premier projet, et la réduction à 15^e le mètre carré du prix des concessions.

La commune étant surimposée au maximum, M^e le Maire se propose de solliciter de la bienveillance de la Commission Départementale, une subvention importante, et il offre en outre au Conseil M^el, après emploi de la somme de 1000^e votée, et de la subvention Départementale de faire l'avance du surplus de la dépense, qui lui sera remboursée sans intérêt, par la commune, au fur et à mesure que celle-ci encasnera le produit des concessions.

Le Conseil M^el, après en avoir mûrement délibéré, a décidé à la majorité des voix.

1^e Que l'agrandissement du cimetière serait porté jusqu'à la route d'Amber, pour établir de ce côté, l'entrée principale, et qu'ainsi, M^e le Maire est autorisé à passer une vente provisoire avec le S^e Jacques Rochs Coudeyras au prix qui a été débattu avec lui devant le Conseil M^el.

et accepté par ce dernier.

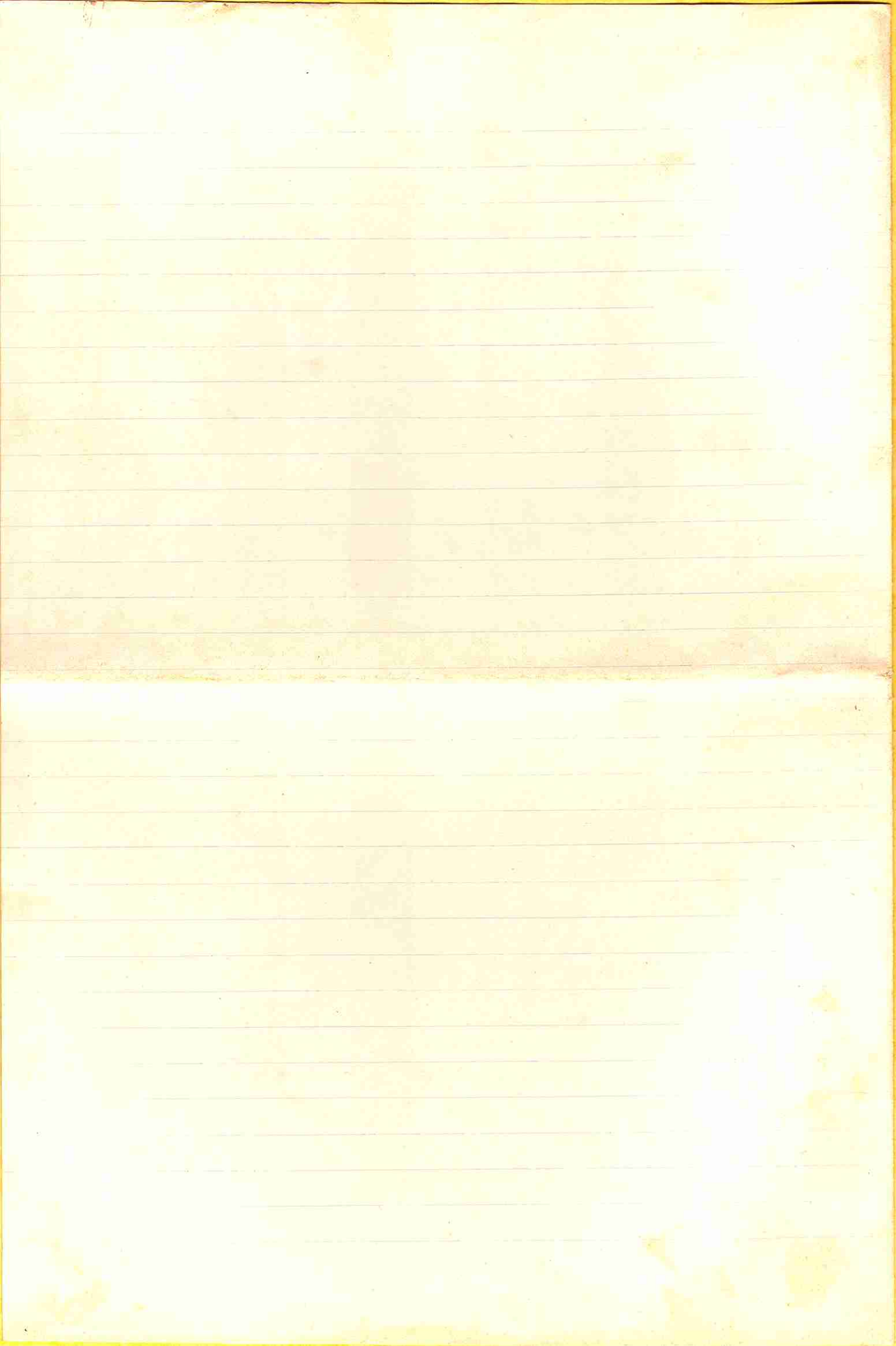
2^e Que le prix des concessions, est fixé savoir :
pour les concessions à perpétuité à 15^e le mètre carré.
pour les concessions baux à 7.50 le mètre carré,
pour les concessions temporaires inférieures à trente ans, à 5^e le mètre carré.

3^e Qu'il existera, conformément au règlement, un espace de quarante centimètres entre chaque concession, pour établir, soit une allée, soit un mur, si les concessionnaires veulent construire un caveau.

Ont voté pour l'agrandissement de 20 ares, Roussel, adjoint, Fombonne, Annaud, Barrière, Chomion, Roux, Communal, François, Sauvade, et Guebrier Maire.

Ont voté pour l'agrandissement de 8 ares, Camut, François, Bustin, Chalimband, Rouvet, Roux.

fait et délibéré, les jour, mois et an, ci-dessus indiqués.



77
3 AOUT 82

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil
N^o de la Commune d' Echandelys, canton de St-Germain l'Herm
(Tuy-de-Gôme)

L'an mil huit cent quatre-vingt-huit, le vingt-neuf juillet,
le Conseil N^o d' Echandelys, convoqué par M^e le Maire en
session extraordinaire, s'est réuni à la mairie, lieu habituel
de ses séances.

Etaient présents :

M. M. Gendrier Maire, président, Camus Ramais, adjoint,
Berkin Pierre, Tombonne-Arnaud, Roux Jean, Beraud Etienne,
Fayet Jean, Rouvet Antoine, Champroux Fiellis, Loursadet
François, Chalimbaud Jean, Marguet Jean.

La séance ouverte,

M^e le Maire rappelant au Conseil que plusieurs
habitants d' Echandelys ayant témoigné le désir d'acquiescer
des concessions dans le cimetière, dit qu'il y a lieu d'avis et
de solliciter de l'Administration préfectorale, l'autorisation
d'aliéner des concessions à perpétuité ou à temps.

Le Conseil ouï l'exposé de M^e le Maire,
considérant que le cimetière est définitivement clos et que la
vente des concessions sont en créant des ressources dont
la commune a le plus pressant besoin, répond au vœu de la
population d' Echandelys, est d'avis de régler ainsi qu'il
suit la question soumise à ses délibérations :

1^o La partie du cimetière réservée aux concessions
aura une superficie de 483^m 77.

2^o Conformément à l'ordonnance du 6 X^{bre} 1843,
les concessions seront divisées en trois catégories :

— 1^o Concessions à perpétuité, 2^o Concessions temporaire,
3^o Concessions temporaires.

3^o Les concessions à perpétuité occuperont une

surface de 528^{m²}.

Les concessions trentenaires une surface de 186^{m²}

Et les concessions temporaires une surface de 69^{m²}

4^o Le tarif des trois catégories de concessions est le suivant:

— 1^o Concessions à perpétuité, le mètre carré 15^{fr}.00
(quinze francs)

— 2^o Concessions trentenaires, le mètre carré 10^{fr}.00 (dix francs)

— 3^o Concessions temporaires, le mètre carré 8^{fr}.00
(huit francs).

Le Conseil décide que la présente délibération sera soumise à l'approbation de M^e le Préfet avec le plan indicatif des catégories de terrain à concéder.

Ainsi délibéré.

En Registre sont les signatures.
sous copie conforme.

E. Chandelys, le 1^{er} août 1888.

Maire

Fait et approuvé:
Cermont, le 7 août 1888.



Pour le Préfet
le Secrétaire Général

[Signature]



Je soussigné Jacques-Roch Coudeyras,
propriétaire, demeurant au la Garde,
commune de Euzandely,

déclare m'obliger à édifier sous autorité
du conseil municipal de Euzandely, soit au
cours de l'année,

la superficie de Sept ans soixante
cent ans à prendre à la suite du cimetière
sur ma terre appelée la Couronne et située
dans la dépendance, des terres de Euzandely,
joignant le cimetière au sud-ouest.

mesurant le plus principal de cinq
cents francs par an, de l'intérêt du plus de la
plus de possession et exigibles dans l'année à
parce de cette même plus de possession.

Le conseil municipal ou le conseil de
fabrique pourra percevoir cette superficie,
soit le jugeur convenable, en un payant
le terrain plus à raison de deux francs cinquante
centimes, les ~~autres~~ ~~autres~~ quatre autres centimes.

Je demande en outre à titre d'indemnité la somme
de deux francs, ce je veux enlever la terre des
fondations du lieu.

Euzandely le Sept octobre mil huit cent
soixante-dix-huit.

Coudeyras



Sauvillanges - le 22 8^e / 1886 -

Monsieur

Comme je vous l'ai
promis je vous adresse le plan
de votre cimetière.

Ci joint un ^{petit} devis
s'élevant à 368.⁷⁵
que vous pourrez réduire un peu
si vous trouvez le chiffre trop
élevé, la réduction pourra se
faire en mettant un peu moins
d'arbres, mais pour que la
chose soit bien il faudrait
faire tout cela comme
le plan et suivre exactement
la plantation qu'indique le
devis.

Devis des Plantations

40	Cypressus à 2 ⁺	80. ⁰⁰
2	Cèdre du Liban 5	10. ⁰⁰
1	Welingtonia 5	5. ⁰⁰
300	Mètre Borden de buis 2⁺	75. ⁰⁰
15	arbres très variés 2 ⁺	30. ⁰⁰
15	Lauriers entés, 0.75	11. ²⁵
2	Yf. pyram. Saup 2.50	5. ⁰⁰
50	Lauriers forte F. 0.75	37. ⁵⁰
100	Mahonia très suff. 0.40	40. ⁰⁰
50	Chamille forte 1.50	75. ⁰⁰
Total		368. ⁷⁵

Comme nous vous l'avons
promis nous pourrions vous
donner un homme chef
de chantier qui travaillera
et fera travailler 4 ou 5 hommes
du pays.

Le prix de sa journée sera
fixé, à 5^{fr} - nourriture comprise
ou 7^{fr} - nourriture à sa charge.

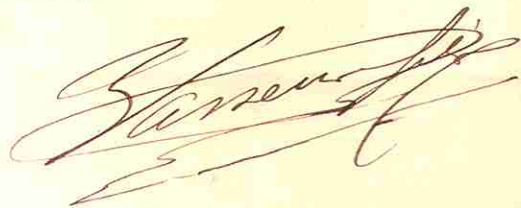
Si votre délibération du
conseil est favorable au projet
nous pourrions faire commencer
cela de suite.

Je regrette n'avoir pu vous
envoyer le petit projet pour
l'école y'a été obligé de
venir aujourd'hui, à Mida

Chey M^r Heyres.

En attendant l'arrêté
de vous lire

Veuillez recevoir M^r Heyres
pour vous et votre aimable
famille mes sincères
salutations



Un de ces jours je vous enverrai
le petit projet pour l'école.

Préfecture du Duy-de-Dôme.

Arrêté

Nous, Préfet du Département du Duy-de-Dôme,
Vu la Délibération en date du 22 juillet 1877, par
laquelle les Membres du Conseil Municipal de la Commune
d'Échandelys au nombre de neuf, assistés des plus
imposés de la même Commune, au nombre de neuf,
ont voté : 1°. Un emprunt de la somme de 9,294.⁵⁴
remboursable en 12 ans, pour subvenir, avec d'autres
ressources, aux frais de construction du Presbytère;

2°. Une imposition extraordinaire de la somme
de 12813.⁵, remboursable en 12 ans, à partir de 1878,
pour rembourser l'emprunt ci-dessus;

Vu les pièces justificatives de la dépense, montant
à 15179.⁵⁴;

Vu le tableau des Membres du Conseil Municipal
en exercice, lesquels sont au nombre de Douze;

Vu la liste des plus imposés;

Vu le certificat du Maire constatant que les plus
imposés ont été convoqués, dans l'ordre du tableau, dix
jours à l'avance, en nombre égal à celui des Membres
du Conseil Municipal;

Vu le budget Municipal de l'exercice courant;

Vu le chiffre du principal des quatre Contributions
Directes de la Commune, montant à 5338.⁷⁷;

Vu le certificat du Maire et du Receveur Municipal,
constatant qu'aucune imposition extraordinaire pour
dépenses facultatives éventuelles ne pèse sur la Commune,
En sorte que l'imposition votée, qui représente

annuellement 20 Centimes, n'excédera pas la limite fixée
par les règlements;

Vu le relevé des recettes et des dépenses ordinaires
de la Commune d'après les comptes des trois derniers exercices;

Vu le tableau d'amortissement de l'emprunt;

Vu les lois des 18 juillet 1837 et 24 juillet 1867;

Vu les Décrets des 25 Mars 1862 et 13 Avril 1861;

Vu l'avis du Sous-Prefet, en Date du 28 Août 1877;

Considérant que l'utilité des travaux projetés est
incontestable;

Que l'emprunt et l'imposition ont été
régulièrement votés;

Arrêtés:

Article 1^{er}. La Commune d'Echandelys est autorisée:

1^o à emprunter, soit avec publicité et concurrence,
soit de gré à gré, à un taux d'intérêt qui n'excédera
pas cinq pour cent, soit directement de la caisse des
Dépôts et Consignations aux conditions de cet établissement,
une somme de Neuf mille deux Cent Vingt quatre
francs 54 centimes, remboursable en 12 ans, à partir
de 1878, pour concourir avec d'autres ressources à la
reconstruction du presbytère;

2^o à s'imposer extraordinairement en Douze
années, à partir de 1878, par addition au principal
de ses quatre Contributions Directes, la somme de douze
Mille huit Cent vingt francs, représentant annuellement
20 Centimes, pour rembourser en capital et intérêts,
l'emprunt ci-dessus;

Article 2. M. le Sous-Prefet d'Orbent
et M. le Directeur des Contributions Directes sont chargés
de l'exécution du présent arrêté.

Orbent.

Clermont-Ferrand, le 3 Septembre 1877.

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général

Signé: Gousseau

Pour copie conforme:

1. Le Préfet

Le Conseiller de Préfecture Délégué

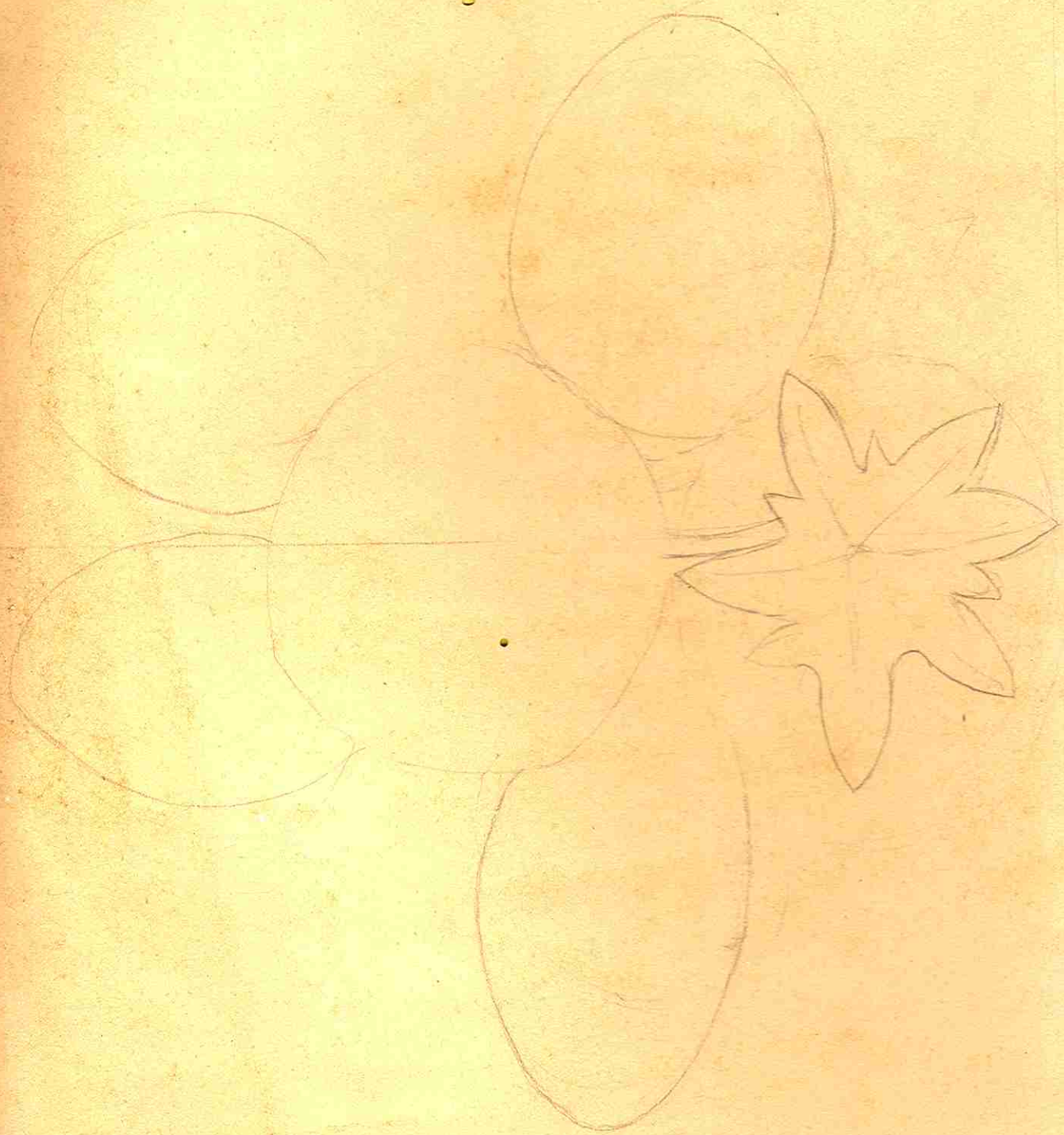
Signé: de Blois

Pour expédition conforme:

Le Sous-Préfet d'Ambert

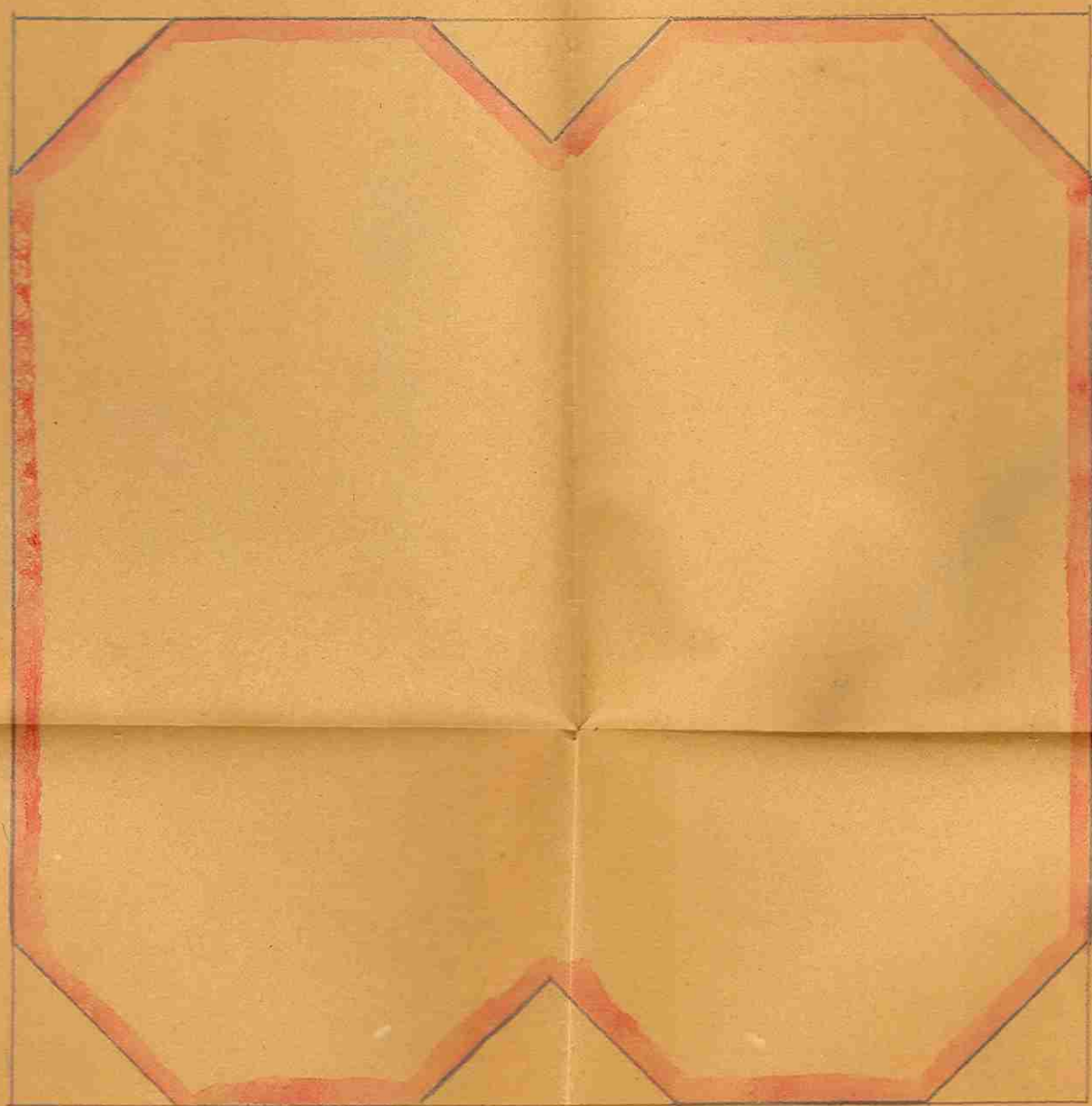


Après
C



789 8.20
4.10

4.8
4.14



Profil des bras de la Croix
grandeur d'exécution

Note du cimetière

1 ^o	Plans et honoraires de M ^r Baillière (17 janvier 1888)	157	50
2 ^o	Paye à M ^r Loyet, ciment, 12 janvier 1888	51	30
3 ^o	Paye à Beaumet pour portail (28 avril 1888)	332	25
4 ^o	Note Maxel pour fourniture et conduite de sable (26 ^{bre} 87)	6	39
5 ^o	Conduite des vases du cimetière à Clavelier (27 ^{bre} 87)	22	50
6 ^o	Note de Chaumet cimenteur pour les joints du cimetière (15 ^{bre} 87)	63	50
	Frais d'acquisition de terrain nécessaire à l'agrandissement	487	87
	Intérêts de la somme de 2200 ^f dus à M ^r Poulhier antérieurement au présent compte	110	00
	Total	1231. 31	

